



Plan National d'Organisation des Secours

Document de synthèse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



PRÉFACE

Les temps auxquels nous faisons face aujourd'hui nous rappellent l'importance d'une sécurité civile efficiente, dotée des moyens nécessaires afin de non seulement disposer d'un pouvoir de réaction, mais aussi de prévention et de préparation. La pandémie de COVID-19 n'est qu'un évènement parmi d'autres qui nous prouve la nécessité de la mise en place de systèmes résilients. Rassurez-vous, ces réflexions ne datent pas d'hier, mais sont le fruit d'années d'expérience et d'analyse.

En octobre 2010, le rapport du collège d'experts consultants a initié le vaste chantier de la réforme des services de secours luxembourgeois avec une série de propositions pour réorganiser et améliorer la réponse des pouvoirs publics en cas de survenance de sinistres, d'accidents, de catastrophes ou d'autres calamités naturelles.

L'avènement des nouvelles technologies, la croissance de la population et de l'emploi et surtout le changement climatique qui conduit, entre autres, à l'assèchement des terres, ont une incidence non négligeable sur d'innombrables évènements. Nous avons pu constater au cours de ces dernières années que, d'une part, le nombre d'interventions pour les opérations dites courantes n'a cessé d'augmenter et que, d'autre part, la survenance de catastrophes et de calamités naturelles s'accumule année après année. Les effets qui en résultent sont d'une ampleur extraordinaire et défavorables et déplorables à l'égard de la population en leur prenant leurs biens et parfois même leurs vies. Les risques et les menaces deviennent de plus en plus complexes et en même temps courants. Ceci a une conséquence directe sur l'organisation de la sécurité civile, dont les missions sont exercées par des femmes et hommes engagés pour sauver la vie de leurs concitoyennes et concitoyens.

Pour répondre à ces défis, le projet de loi portant organisation de la sécurité civile a été adopté à l'unanimité des voix à la Chambre des Députés le 20 mars 2018. Le 1^{er} juillet 2018 à minuit, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), rassemblant l'ensemble des unités de secours publics du pays, à savoir celles de la protection civile, des services communaux d'incendie et de sauvetage, du SAMU et du service d'incendie et de sauvetage de l'Aéroport de Luxembourg, a officiellement été créé et a immédiatement assumé ses missions.

L'article 69 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile prévoit que la ministre ayant la sécurité civile dans ses attributions élabore en étroite collaboration avec le CGDIS un plan national d'organisation des secours. Ce PNOS a comme objet de dresser l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens, auxquels doivent faire face les secours et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci. Le PNOS constitue ainsi le programme directeur du CGDIS. En proposant les orientations fondamentales de sécurité civile par la définition des niveaux de couverture des opérations de secours souhaités pour le pays, il fixe les ambitions du CGDIS. En justifiant l'organisation territoriale,



les différents règlements internes et l'ensemble des plans d'équipement, de recrutement et de formation, il est également un outil de pilotage pour le CGDIS.

Si le CGDIS a su faire ses preuves au cours des deux premières années de son existence, cette première version du PNOS met en évidence certaines fragilités. Il s'agit donc, au cours des prochaines années, de permettre à ce nouvel établissement public de relever ces défis par l'amélioration de ses processus opérationnels et managériaux, afin d'atteindre les objectifs de couverture fixés dans le présent plan.

Ces objectifs de couverture déterminent le contrat opérationnel du CGDIS. C'est l'outil éminemment politique définissant le niveau de service que les financeurs du CGDIS – les 102 communes et l'Etat – demandent au CGDIS d'atteindre. Pour cette première génération, le PNOS s'appuie sur les travaux préparatoires de la réforme des services de secours qui ont abouti à la loi de 2018. Ils visent à assurer la protection de la population en 15 minutes pour la couverture des risques de la vie quotidienne et de pouvoir faire face aux risques particuliers et nouveaux, tout en s'appuyant sur une organisation efficiente.

Avec l'adoption du présent PNOS, le gouvernement – en concertation avec les communes – définit le niveau de sécurité que le Luxembourg souhaite offrir aux citoyennes et citoyens et à toute personne séjournant sur le territoire national dans les années à venir. Pour ce faire, il est évident – mais à mes yeux également essentiel – que l'Etat et les communes doivent doter, dans un effort commun, le CGDIS des moyens indispensables pour atteindre cet objectif ambitieux au profit de la protection de la population du Grand-Duché de Luxembourg.

Taina Bofferding
Ministre de l'Intérieur

TABLE DES MATIERES

Préambule	7
1. Le Grand-Duché de Luxembourg	8-9
1.1 Dynamisme économique	8
1.2 Augmentation et vieillissement de la population	8
1.3 Développement des infrastructures et urbanisme	9
2. La couverture des risques et des effets potentiels de menaces	10-26
2.1 Les risques et les effets potentiels de menaces	10
2.2 La couverture des risques	11
2.2.1 La prévention contre les incendies et l'éducation de la population à la prévention des risques et à la sécurité civile	12
2.2.2 La prévision opérationnelle	12
2.2.3 La planification opérationnelle	12
2.2.4 L'intervention.....	13
2.2.4.1 Le risque courant.....	14
2.2.4.2 Le risque particulier.....	21
2.2.5 L'évaluation.....	23
2.3 Synthèse.....	23
2.3.1 Les fonctions stratégiques	24
2.3.2 L'intervention.....	24
2.3.2.1 Les moyens.....	24
2.3.2.2 Les délais d'arrivée des secours	25
2.3.2.3 Conclusion.....	26
3. Le scénario d'évolution	27-28
4. Une stratégie nationale pour répondre aux défis	29-30
5. Développement et améliorations attendues	31-51



5.1	L'optimisation de l'organisation opérationnelle	31
5.2	Construire une organisation managériale.....	35
5.3	Les améliorations attendues	37
5.3.1	Le secours à personne	37
5.3.2	Les accidents de la circulation	40
5.3.3	La lutte contre les incendies	43
5.4	Les conséquences budgétaires	45
5.4.1	L'augmentation de la masse salariale	46
5.4.2	L'augmentation du budget courant.....	47
5.4.3	L'évolution des investissements.....	48
5.4.3.1	L'évolution du budget investissements.....	48
5.4.3.2	Les budgets extraordinaires	48
5.4.4	L'augmentation globale du budget ordinaire du CGDIS	49
5.4.5	Les conséquences pour les contributions de l'Etat et des communes	50
5.4.5.1	L'évolution globale.....	50
5.4.5.2	L'évolution pour les communes.....	51
5.4.6	En conclusion.....	51
6.	Le contrat opérationnel	52
7.	Perspectives	53

PRÉAMBULE

Le plan national d'organisation des secours (PNOS), défini dans la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, constitue le programme directeur qui fixe les orientations fondamentales en matière de sécurité civile. Ces orientations traduisent une ambition pour le CGDIS.

Document prospectif, il définit un niveau de couverture opérationnel souhaité et précise le contrat opérationnel.

Au-delà, le PNOS est également un document de pilotage permettant de justifier l'organisation territoriale, le règlement opérationnel, les plans d'équipement, de recrutement, de formation, etc.

Suite au rapport du collège d'experts consultants remis au ministre de l'Intérieur en octobre 2010, un projet de plan national d'organisation des services de secours (PNOSS) a vu le jour en juillet 2012. L'ensemble de ces travaux ont finalement abouti au dépôt du projet de loi n° 6861 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours. Le présent PNOS se situe dans la continuité des réflexions y menées.

Le PNOS s'articule en 5 parties :

1^{ère} partie : Description du Grand-Duché de Luxembourg

- Fixe le cadre général

2^{ème} partie : Inventaire des risques et des effets potentiels de menaces

- Inventaire et identification des risques courants et particuliers

3^{ème} partie : Analyse des risques et des effets potentiels de menaces

- Probabilité occurrence, location spatiale et temporelle, intensité et réalisation effective

4^{ème} partie : Couverture des risques et des effets potentiels de menaces

- Photographie actuelle (5 fonctions : prévention, prévision et planifications opérationnelles, intervention, évaluation)

5^{ème} partie : Conclusions, proposition d'optimisation et contrat opérationnel

- Propositions : stratégie nationale d'incendie et de secours, coûts nécessaires et contrat opérationnel

Le PNOS intégral a été envoyé par circulaire ministérielle aux communes et est également téléchargeable sur le site internet du ministère de l'Intérieur (mint.gouvernement.lu).

Le présent document en constitue la synthèse.



1. LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1.1 Dynamisme économique

Le Grand-Duché de Luxembourg fait partie des 6 pays fondateurs de la construction européenne et signataires des traités de Paris (1951) et de Rome (1957). La Ville de Luxembourg est une capitale européenne qui regroupe 13 institutions et organes européens.

L'ouverture sur ses voisins, l'Europe et le Monde est l'une des caractéristiques du Grand-Duché de Luxembourg. Sa situation au cœur de l'Europe, la qualité de ses infrastructures de transport, son très haut niveau de compétences en matière de logistique, de technologies de l'information et de la communication, l'espace et la qualité de sa main-d'oeuvre permettent au pays de bénéficier d'une économie particulièrement dynamique.

Les emplois reposent sur les secteurs tertiaires de la construction, de la santé et de l'action sociale, ainsi que des finances et des assurances. Ils enregistrent les plus fortes créations d'emploi de ces 20 dernières années (+20 000 dans la finance et les assurances, +31 300 dans la santé et le social, +19 100 dans la construction, +31 700 dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques). Les employeurs les plus importants du pays (hors administrations et hôpitaux) sont Post Luxembourg (4 650 personnes), la société nationale des chemins de fers luxembourgeois (4 510 personnes), et Cactus (4 420 personnes).¹

Le marché du travail se caractérise également par une augmentation et une part importante de travailleurs frontaliers. De 88 000 emplois, soit 33%, en 2000, les frontaliers sont passés à 206 000 emplois, soit 44% (situation en août 2020).

1.2 Augmentation et vieillissement de la population

Au 1^{er} janvier 2020, la population du pays s'élevait à 626 100 habitants. Si la population globale croît régulièrement depuis 30 ans, elle se caractérise également, pour cette même période, par un vieillissement et un accroissement en résidents étrangers.²

Entre 2019 et 2020, la population a augmenté de 12 200 habitants. Sur les 10 dernières années, soit de 2011 à 2020, le Grand-Duché a crû de 113 700 habitants. Si l'on observe l'évolution de la population sur la décennie précédente (entre 2001 et 2011), l'augmentation n'était « que » de 72 900 habitants.

L'espérance de vie était, dans les années 1990 à 1992, de 72,6 ans pour les hommes et de 79,1 ans pour les femmes. Elle est aujourd'hui respectivement de 80 ans et de 84,5 ans.

Parallèlement, sur la période 2000-2019, le nombre d'enfants par femme a chuté de 1,78 à 1,34. La population est de plus en plus cosmopolite. Le positionnement géographique, la présence des institutions européennes, la renommée de la place financière, associés au cadre et la qualité de vie, sont autant de facteurs qui, entre autres, contribuent à l'augmentation du nombre d'étrangers.

¹ <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/entreprises/entreprises/2020/07/20200721/20200721.pdf>

² Statec : Le Luxembourg en chiffre – 2020 <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/luxembourg-en-chiffres/2020/luxembourg-en-chiffres/index.html>

Ainsi, entre 1991 et 2020 la proportion d'étrangers est passée de 29,4% à 47,5% de la population totale. 175 nationalités se côtoient quotidiennement, à côté des 322 400 Luxembourgeois.

Les communes les plus peuplées du pays sont Luxembourg-Ville (122 300 habitants), Esch-sur-Alzette (36 200 habitants), Differdange (27 400 habitants) et Dudelange (21 300 habitants).

1.3 Développement des infrastructures et urbanisme

La croissance économique et l'augmentation de la population ont entraîné, dans leur sillage, une forte urbanisation, notamment dans le centre et le sud du pays, ainsi que le développement d'infrastructures de transports et de communication.

Les infrastructures et les réseaux de transports sont particulièrement développés. Le réseau ferré compte 275 km et une connexion au réseau TGV Est-européen vers Paris et Strasbourg a été mise en place. La Ville de Luxembourg et son agglomération sont traversées par une ligne de tramway dont l'extension devrait se poursuivre jusqu'à Belval à l'horizon 2030-2035.

Depuis le 29 février 2020, le Luxembourg est le premier pays au monde à avoir rendu ses transports publics gratuits pour tous, résidents et non-résidents.

Le pays compte 165 km d'autoroutes, ce qui le place parmi les plus fortes densités au monde avec 63,8 km pour 1 000 km².

L'aéroport du Findel a vu son trafic voyageur multiplié par 2,5 entre 2010 et 2018, passant de 1,6 millions de voyageurs à 4 millions. Durant la même période, le fret a connu une hausse de 27%. En 2019, il atteignait 850 000 tonnes.

Les infrastructures multimodales rail/route (pôle de Bettembourg, Eurohub Sud), aéroportuaires (Findel, Eurohub Centre), fluviale (port de Mertert) ont permis un important développement des activités de fret et de logistique.

Le pays est très bien doté en matière de communication. 95% des ménages disposent d'un ordinateur, 97% d'un accès à internet. Plus de 9 ménages sur 10 ont un accès à internet à très haut débit. En 2017, le pays comptait près de 800 000 abonnements de téléphonie mobile, soit 1,36 abonnement par habitant.



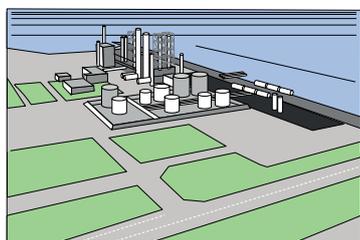
2. LA COUVERTURE DES RISQUES ET DES EFFETS POTENTIELS DE MENACES

2.1 Les risques et les effets potentiels de menaces

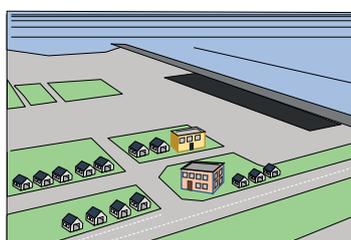
La notion de risque s'appuie sur deux composantes principales : le danger et son potentiel d'effets sur les cibles ou enjeux exposés. Le risque résulte de la **confrontation d'un aléa avec des enjeux**.

Une usine chimique ou une tempête dans un désert représente un danger, mais pas un risque. La même usine ou tempête dans une zone urbanisée présente un risque dans la mesure où elle peut impacter les populations, les infrastructures, etc.

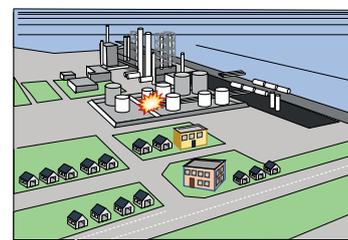
Le risque est caractérisé par les effets potentiels du danger sur les cibles.



Aléa



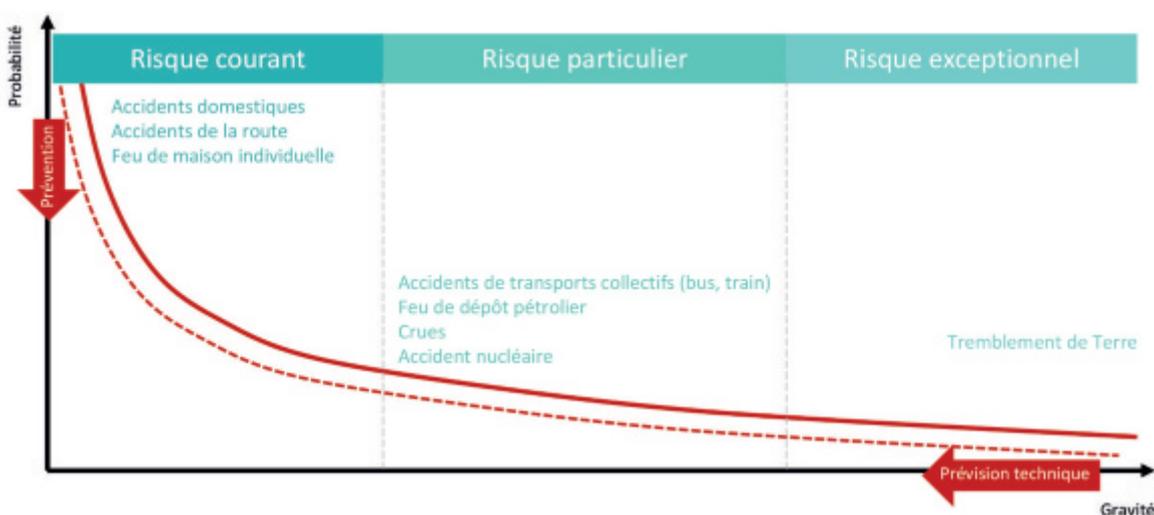
Enjeux



Risque

Les risques présentent un caractère **mesurable**, tant en **fréquence** (la probabilité) qu'en **intensité** (dimensionnement du phénomène) et qu'en **conséquences** (les impacts humains, matériels, environnementaux).

Les risques sont déclinés dans le cadre du PNOS selon leur gravité et leur probabilité, en risques **courants**, **particuliers** et **exceptionnels**.

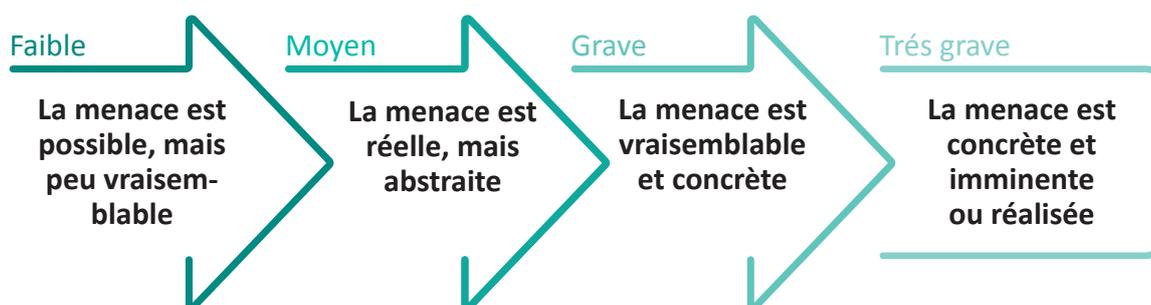


La menace traduit l'**intention**, la **volonté de nuire**, de contraindre à agir contre son gré. Les menaces peuvent prendre des formes diverses et variées (cyber-menaces, menaces sanitaires ou menaces terroristes) et être mono- ou polymorphes.

L'origine commune des menaces réside dans le fait qu'elles sont toutes le fruit et l'orchestration de l'être humain. Ainsi, ce qui distingue les risques des menaces est l'être humain. L'intention et la volonté ne peuvent être exprimées que par l'individu.

Ainsi, l'être humain ne pouvant se résumer à une formule mathématique, une probabilité ou une prévision, anticiper la menace demande une approche différente et s'intéresse davantage aux sciences humaines.

L'état de la menace est évalué par le service de renseignement de l'Etat et est qualifié en quatre niveaux :



Ainsi, dans le cadre de ses missions, le CGDIS doit intégrer cette potentialité et notamment étudier les effets potentiels d'un acte malveillant ou d'une attaque terroriste.

2.2 La couverture des risques

La couverture des risques repose sur une stratégie globale associant plusieurs disciplines complémentaires les unes des autres.





2.2.1 La prévention contre les incendies et l'éducation de la population à la prévention des risques et à la sécurité civile

La prévention est une action fondamentale des pompiers en général et du CGDIS en particulier. Elle a pour objet d'éviter l'éclosion de l'incendie, d'en limiter le développement, de faciliter l'évacuation ou la mise en sécurité des personnes et de faciliter l'intervention des pompiers.

La prévention repose sur une réglementation précise et la complémentarité des compétences entre le CGDIS, l'ITM, le Service national de la sécurité dans la fonction publique et l'Administration de l'environnement. Elle permet au CGDIS d'accéder à l'information sur l'implantation de nouveaux risques et ainsi d'adapter sa réponse opérationnelle et sa préparation opérationnelle.

Le concept national de prévention a été récemment organisé. Il reste néanmoins encore perfectible et nécessitera plusieurs années de pratique afin de garantir une homogénéité d'application sur l'ensemble du territoire.

La population est un acteur essentiel et incontournable de toute politique publique de prévention des risques et de résilience. En effet, l'éducation à la prévention des risques et à la sécurité civile permet, d'une part, de réduire le nombre d'accidents et, d'autre part, de rendre la population plus résiliente en lui permettant d'être actrice de sa sécurité. Le développement d'actions telles que les premiers secours («Eischt Hëllef»), l'installation de détecteurs de fumées dans les logements et les cours de prévention contre les risques domestiques s'inscrivent dans cette démarche.

2.2.2 La prévision opérationnelle

La prévision opérationnelle regroupe l'ensemble des mesures et des moyens destinés à déceler un accident dès son origine, à lutter contre ses effets et à en limiter l'étendue et la gravité. Ainsi, la prévision opérationnelle consiste à élaborer les outils opérationnels permettant aux pompiers d'analyser la zone d'intervention, d'évaluer les enjeux d'un sinistre, d'identifier les ressources, etc.

Le développement et la mise en œuvre d'un concept national de prévision opérationnelle constitue une priorité en vue du développement de la préparation et de la conduite des opérations de secours.

2.2.3 La planification opérationnelle

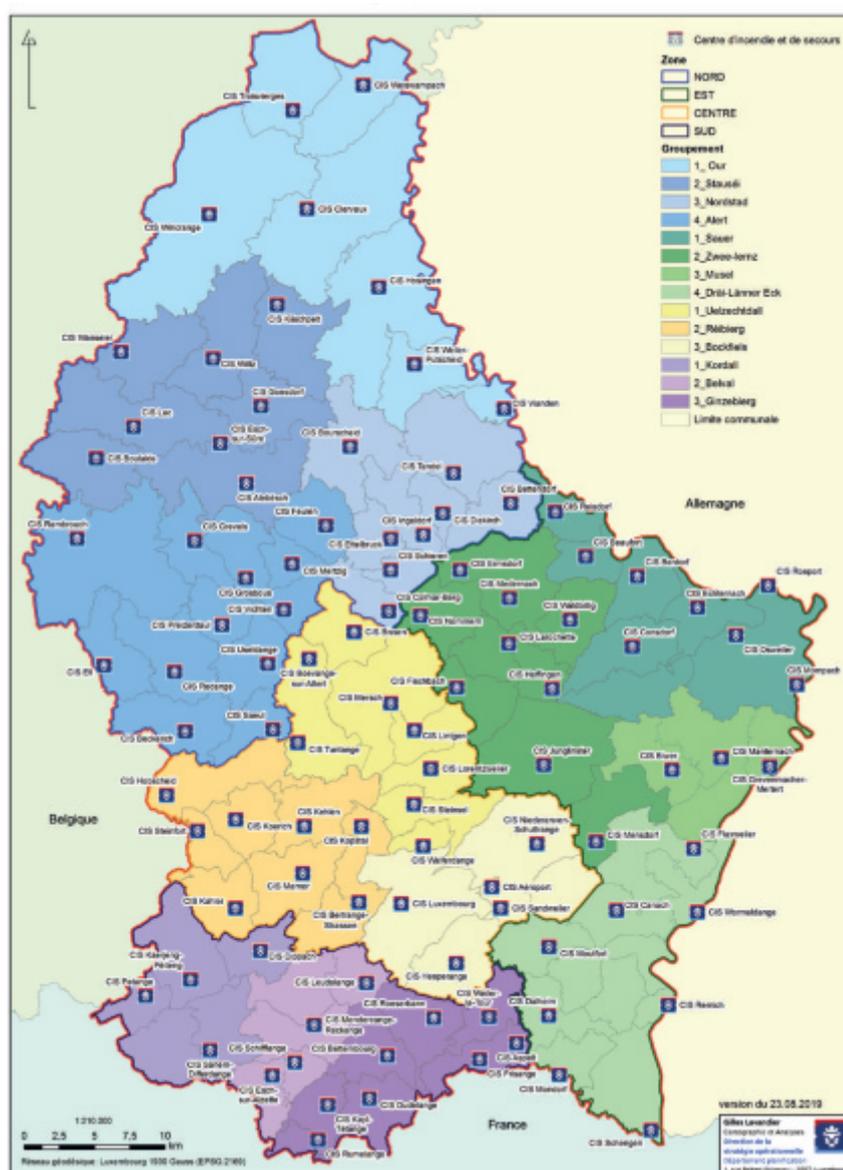
La planification opérationnelle consiste à étudier différents scénarios relatifs aux risques particuliers et aux effets potentiels de menaces, afin d'orienter les choix tactiques du commandant des opérations de secours (COS). Il s'agit d'un processus permettant de fixer des objectifs, de déterminer les moyens nécessaires pour la réalisation de ces objectifs et de définir les étapes pour les atteindre.

A l'instar de la prévision opérationnelle, la planification opérationnelle devra également être développée très rapidement. La mise en œuvre d'un concept national doit permettre de fixer un cadre commun et d'évaluer les moyens humains et matériels nécessaires.

2.2.4 L'intervention

L'intervention consiste à réceptionner les appels, traiter les demandes de secours, engager les moyens adaptés et mettre en œuvre les moyens humains et matériels répartis sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de secours.

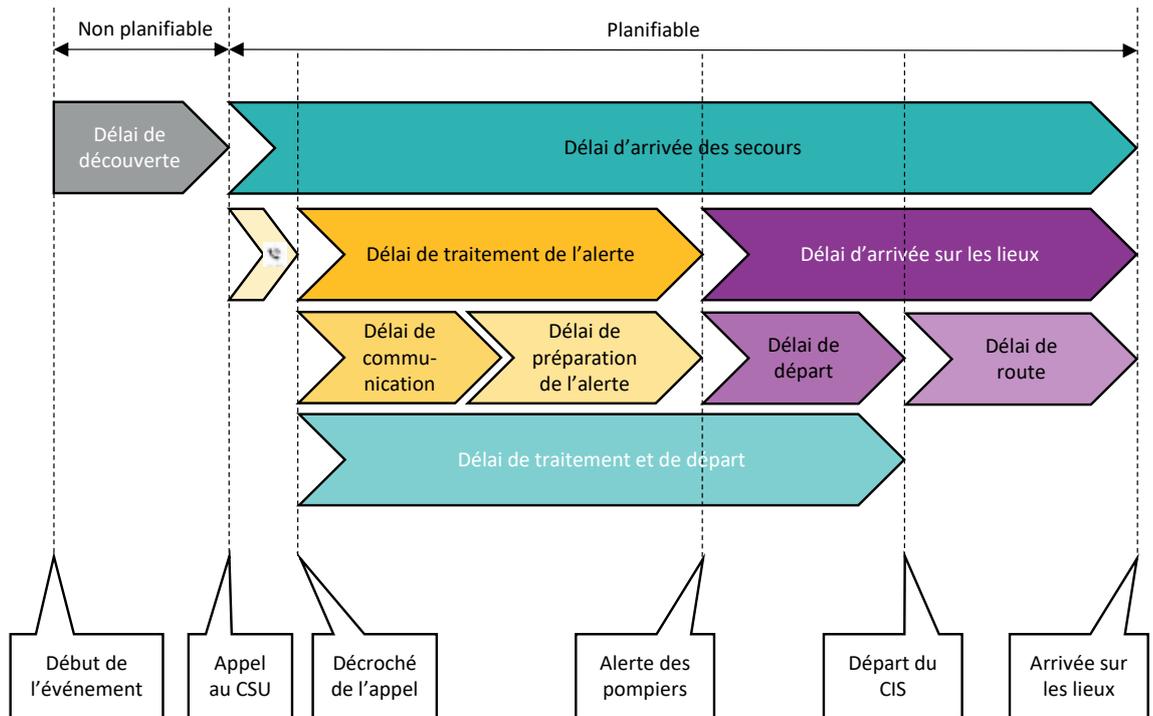
Pour répondre à l'ensemble de ses missions opérationnelles, le CGDIS s'est doté d'une organisation territoriale, opérationnelle et managériale :



Le maillage territorial s'articule autour de 4 zones de secours et de 100 centres d'incendie et de secours (CIS).



L'urgence est l'une des principales caractéristiques d'une opération de secours. Elle implique de traiter les appels et de projeter les moyens adaptés le plus rapidement possible sur les lieux d'une intervention. Le délai de couverture a été modélisé et représenté par le schéma suivant :



Ainsi, cette modélisation facilite l'analyse des délais de couverture et permet d'identifier les leviers à actionner pour gagner du temps :

- réduire le délai de traitement de l'alerte revient à évaluer les procédures et les outils de prise d'appel, d'aide à la décision et d'engagement des moyens ;
- la réduction du délai de départ est obtenue par la présence de pompiers en caserne.

En revanche, le délai de route est directement dépendant du maillage territorial et de l'implantation des CIS et est caractérisé par les conditions de circulation.

2.2.4.1 Le risque courant

La définition du risque courant nous permet d'identifier les phénomènes et effets suivants :

Phénomènes

Accidents domestiques, de loisir
 Accidents du travail
 Malaises
 Accidents de la circulation
 Incendies de bâtiments

Effets

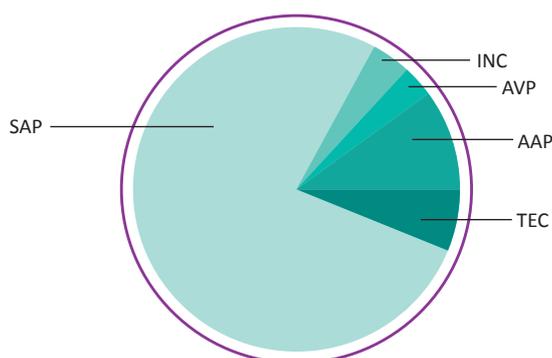
Effets limités dans le temps et dans l'espace sur les activités socio-économiques

Ils sont :

- consécutifs à l'activité économique et de loisir, ainsi qu'à la concentration de population ;
- plus importants dans les zones à forte densité de population ;
- renforcés par le trafic routier et ferroviaire ainsi que par les flux de frontaliers;
- liés au dynamisme économique et au développement industriel, aux nouvelles technologies et énergies.

2.2.4.1.1 Analyse de l'activité opérationnelle globale

L'année 2017 totalisait 57 534 opérations réparties de la manière suivante :

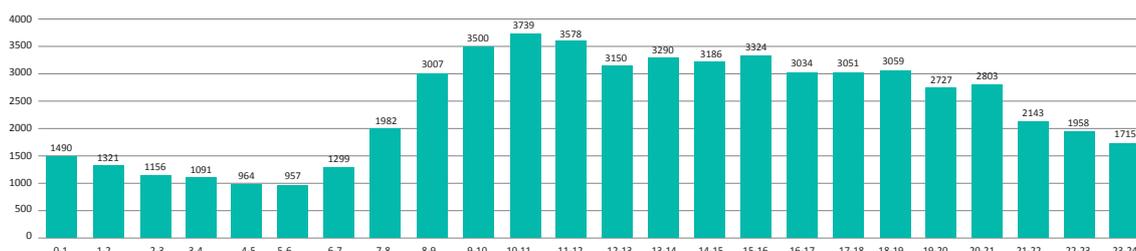


Nature	Nb	%
SAP - Secours à personnes	44071	76,6
AAP - Assistance à personnes	5850	10,2
TEC - Technique	3609	6,3
INC - Incendie	2111	3,7
AVP - Accident de la voie	1845	3,2
DIV - Divers	48	0,1
Total	57534	100,00

En 2018 et 2019, l'activité opérationnelle évoluait de la manière suivante :

- 2018 : 61 157 opérations ;
- 2019 : 60 979 opérations.

Le nombre d'opérations de secours est directement lié aux activités de la population. Ainsi, le nombre d'opérations de secours croît à partir de 6h du matin pour atteindre un pic entre 10h et 11h. L'après-midi et la soirée sont relativement stables. La décroissance s'observe à partir de 20h :

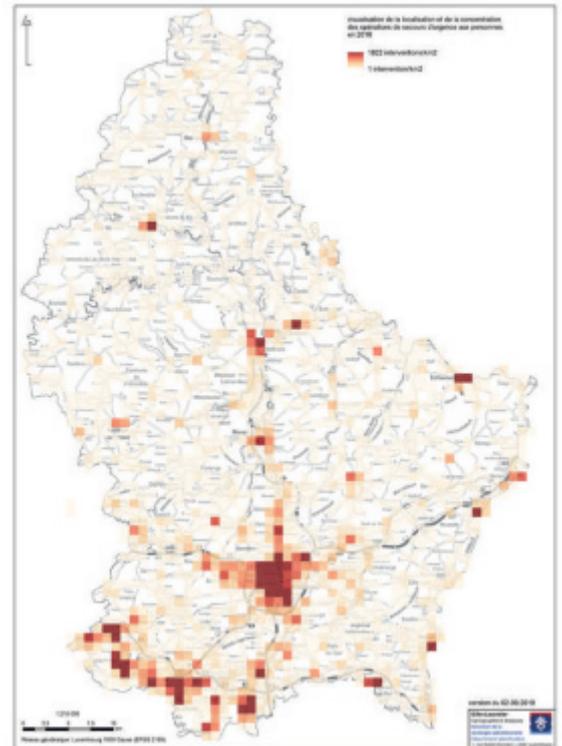




2.2.4.1.2 Le secours à personne

Analyse

Les opérations de secours à personne sont réparties à travers tout le pays avec des concentrations d'interventions par kilomètre carré les plus élevées autour des agglomérations de Luxembourg-Ville, du bassin minier et de la Nordstad. Les points chauds locaux dans les régions moins peuplées peuvent souvent être attribués à des maisons pour personnes âgées.



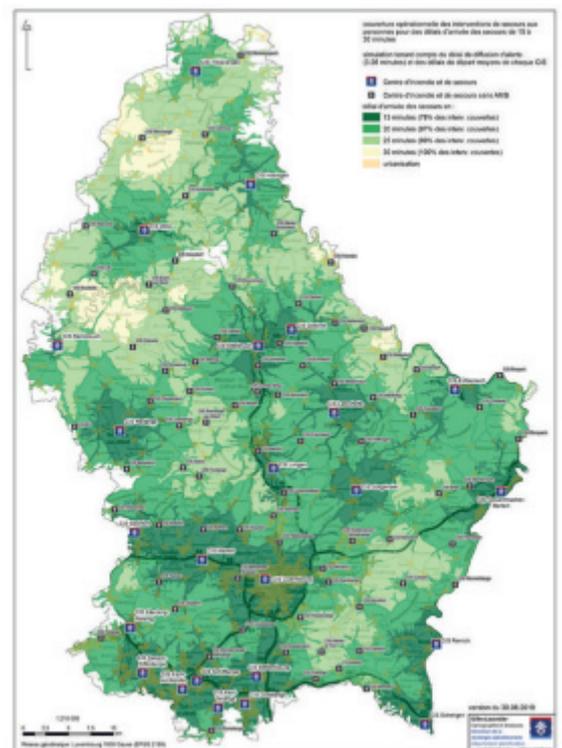
Couverture du risque

Le secours à personne repose sur une réponse complémentaire à plusieurs niveaux permettant la projection rapide d'une équipe de secouristes à travers les *First Responders*, l'engagement d'*ambulances* et enfin la médicalisation avec les équipes du *SAMU*.

L'organisation actuelle et le maillage territorial nous permettent d'atteindre les taux de couverture suivants :



78% des opérations de secours à personne sont couvertes en 15 minutes par les ambulances du CGDIS

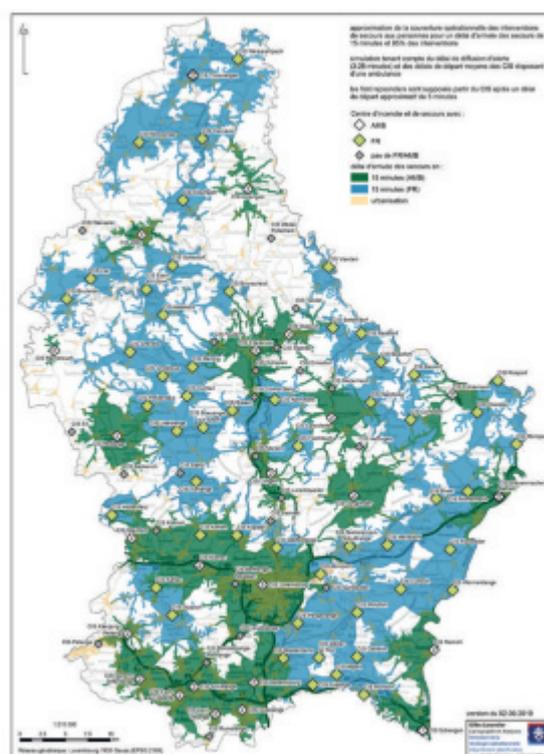


Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%	Surface couverte	Surface non couverte
15 min	78%	409 981	68	190 831	32	25%	75%
20 min	97%	571 192	95	29 620	5	69%	31%
25 min	99%	599 828	100	984	0	92%	8%
30 min	100%	600 801	100	11	0	96%	4%

L'intégration des First Responders à la réponse opérationnelle du CGDIS pour la couverture du secours à personne, telle qu'elle a été proposée par le Collège d'experts consultants, permet d'améliorer l'efficacité de la réponse opérationnelle :



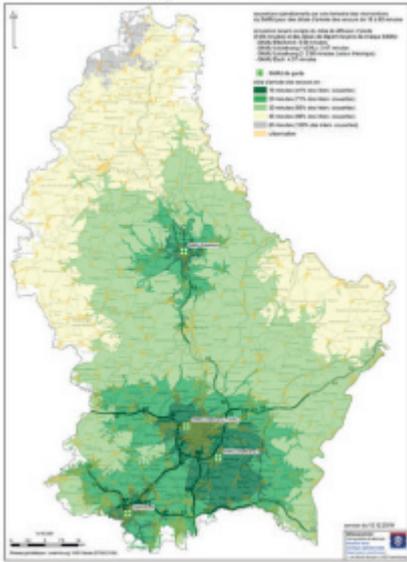
95% des opérations de secours à personne sont couvertes en 15 minutes par les ambulances du CGDIS et les équipes de First Responders



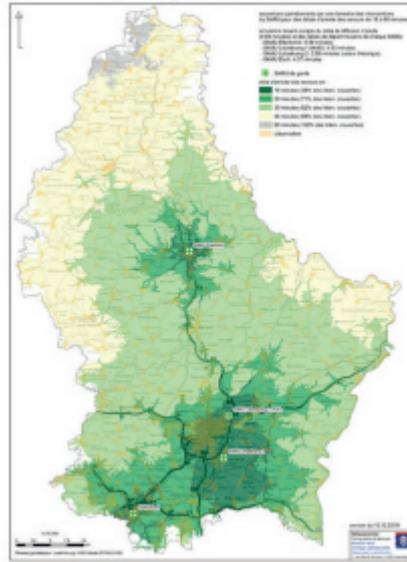
Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%	Surface couverte	Surface non couverte
15 min	95%	537 155	89	63 657	11	58%	42%



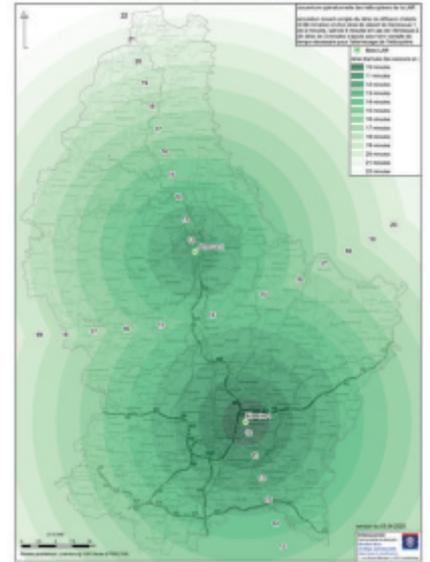
L'appui médical est assuré par 5 bases SAMU :
3 bases terrestres et 2 bases mixtes (terrestre et aérien)



Couverture SAMU lorsque le Centre hospitalier de Luxembourg (Centre) est de garde



Couverture SAMU lorsque l'Hôpital Kirchberg est de garde

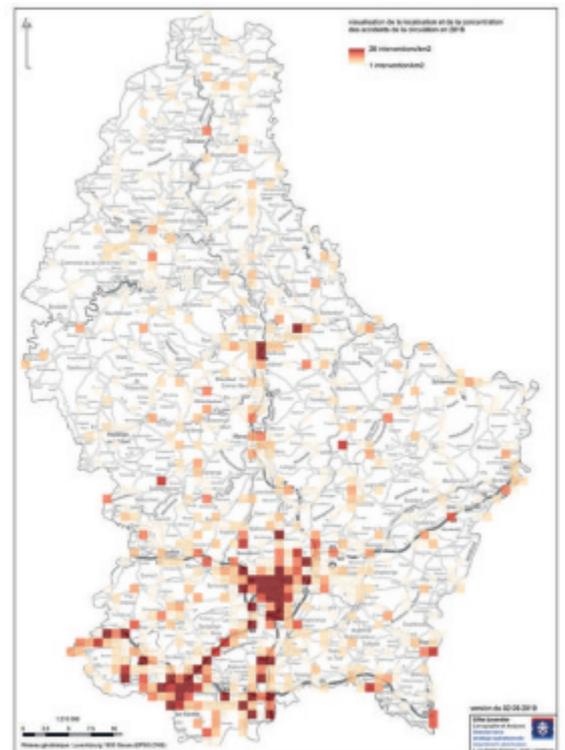
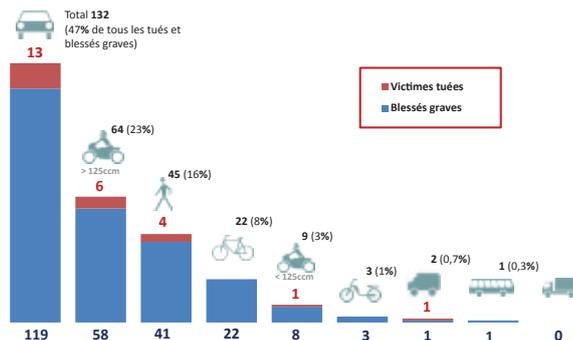


Couverture aérienne

2.2.4.1.3 Les accidents de la circulation

Analyse

Les accidents (source Statec et Police grand-ducale, année 2017) s'accumulent dans les régions les plus peuplées et sur les axes aux flux importants de circulation. En campagne, certains tronçons de route sont particulièrement dangereux.



Source du graphique: Le bilan des accidents de la route 2017

<https://statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions-sociales/sante-secu/2018/05/20180531/20180531.pdf>

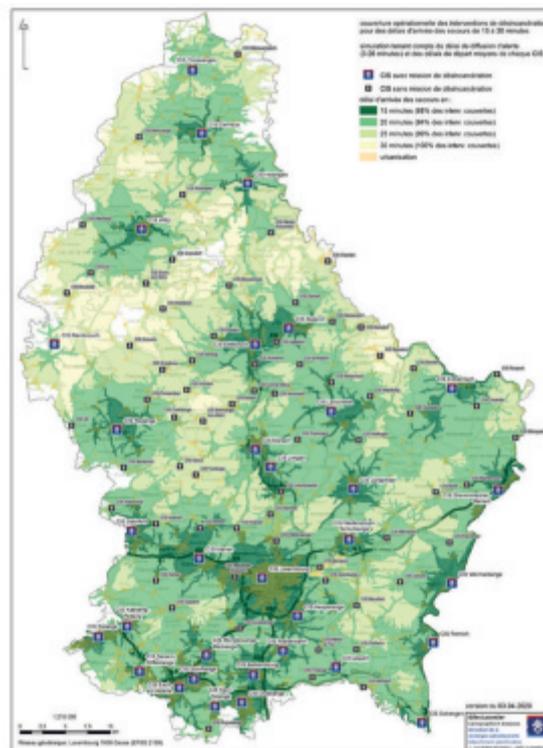
Couverture du risque

Les accidents de la circulation sont couverts par des engins équipés de matériels de désincarcération et par l'engagement du CIS le plus proche de l'accident. En effet, l'engagement du CIS le plus proche permet de réduire le délai d'arrivée du premier engin et de prodiguer rapidement des actions et gestes de secours.

L'organisation actuelle et le maillage territorial nous permettent d'atteindre les taux de couverture suivants :



68% des opérations de secours pour accident de la circulation sont couverts en 15 minutes par un engin de désincarcération



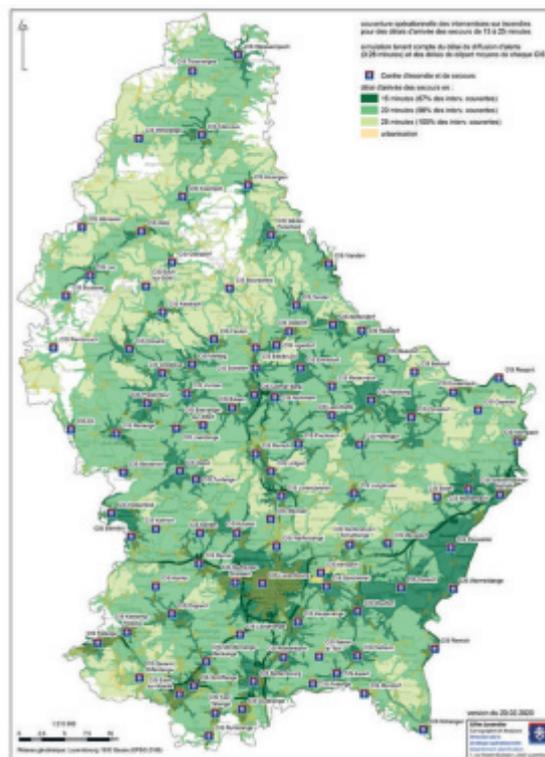
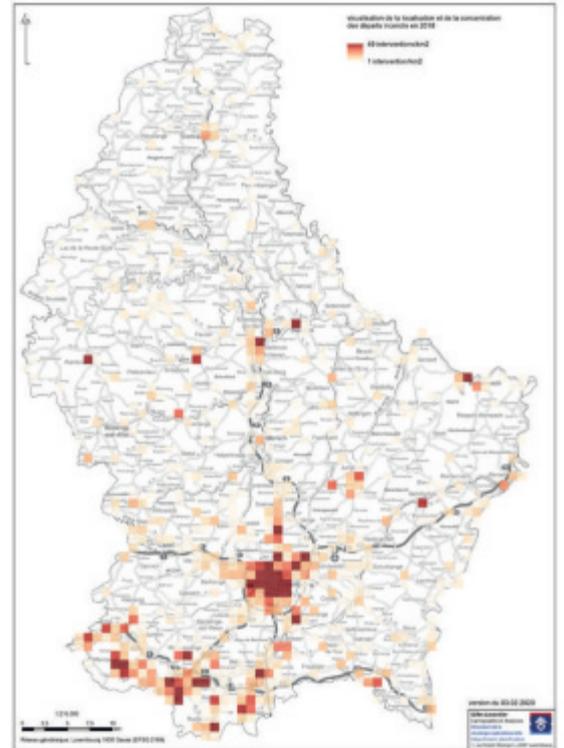
Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%	Surface couverte	Surface non couverte
15 min	68%	384 675	64	216 137	36	17%	83%
20 min	94%	562 449	93	38 362	7	62%	38%
25 min	99%	598 347	99	2 465	1	89%	11%
30 min	100%	600 801	100	11	0	96%	4%



2.2.4.1.4 Les incendies

Analyse

A l'instar du secours à personne, les incendies se concentrent sur les grandes agglomérations.



Couverture du risque

L'organisation actuelle et le maillage territorial nous permettent d'atteindre les taux de couverture suivants :



67% des opérations de lutte contre les incendies sont couvertes en 15 minutes

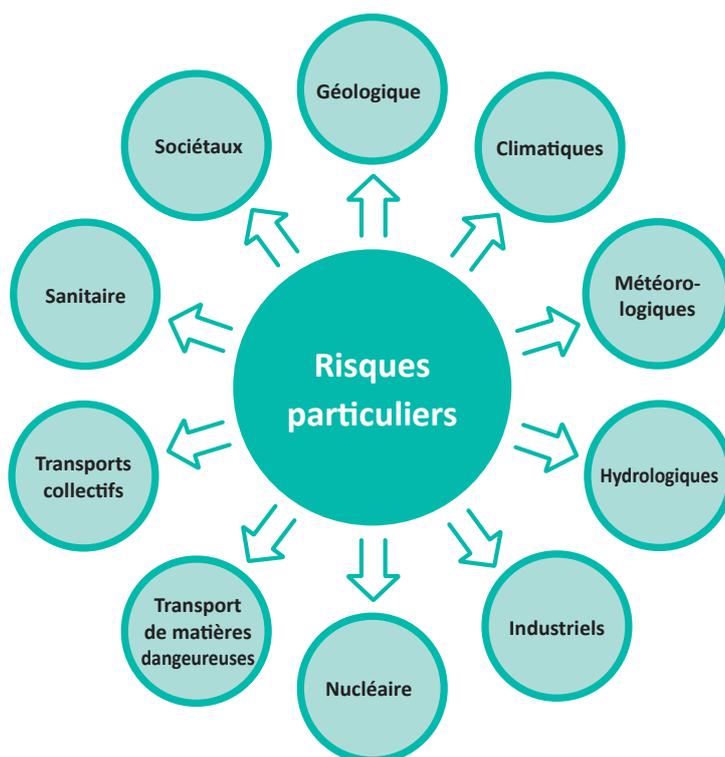
Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%	Surface couverte	Surface non couverte
15 min	67%	363 156	60	237 656	40	21%	79%
20 min	96%	589 760	98	11 052	2	74%	26%
25 min	100%	600 001	100	810	0	93%	7%

2.2.4.2 Le risque particulier

Analyse

Le Grand-Duché de Luxembourg est exposé à de nombreux risques anthropiques ou naturels. La fréquence et la probabilité d'occurrence de ces événements sont très variables.

Si les effets produits sont propres à chaque phénomène (glissement de terrain, explosion, inondations, vague de chaleur ou de froid, etc.), ces risques ont en commun d'impacter directement notre quotidien, voire de déstabiliser la société dans son ensemble. Les risques particuliers, au-delà de provoquer des blessés et des décès, peuvent perturber et provoquer des ruptures dans la distribution d'énergie, d'eau et des voies de communication, voire de détruire des habitations et des infrastructures.



Couverture des risques

La couverture des risques particuliers est intimement liée à la prévision et à la planification opérationnelles. **Ces deux fonctions stratégiques devront se renforcer** pour répondre notamment aux enjeux posés par ces derniers. Leur développement constitue un impératif pour le CGDIS. **L'identification et l'analyse des risques permettront in fine de déterminer des objectifs de couverture, puis d'élaborer des plans d'actions et d'acquisitions.**



Il s'agit donc :

- de décliner les plans d'intervention d'urgence (PIU) du Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) ;
- de mettre à jour les 7 plans d'urgence externe (PUE)³ existants et de finaliser le 8^{ème} ;
- d'identifier toutes les entreprises à risques et d'élaborer les plans d'intervention ou plans d'opération nécessaires ;
- d'identifier les autres risques naturels n'entrant pas dans les PIU du HCPN, comme les feux d'espaces naturels ;
- de développer la doctrine opérationnelle pour la mise en œuvre des moyens permettant de couvrir ces risques.

La réponse opérationnelle permettant de faire face aux risques particuliers repose, entre autre, sur la complémentarité entre les moyens tactiques destinés à la couverture du risque courant et les capacités opérationnelles spécialisées et d'appui. Les capacités opérationnelles spécialisées sont essentiellement mises en œuvre par les 9 groupes d'interventions spécialisés (GIS) :

Groupe de soutien logistique

- 48 membres
- Soutenir la population et les intervenants

Groupe d'appui à la coordination opérationnelle

- 24 membres
- Appuyer le Centre de gestion des opérations (CGO)

Groupe cynotechnique

- 35 membres, dont 19 chiens
- Rechercher des personnes disparues ou ensevelies

Groupe Nucléaire Radiologique Bactériologique Chimique (NRBC)

- 82 membres
- Appuyer les capacités élémentaires lors d'accidents NRBC
- Conseiller le COS

Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux

- 23 membres
- Intervention, sauvetage, en hauteur ou en profondeur, dans une zone à risque de chute

Groupe de sauvetage animalier

- 27 membres, dont 2 vétérinaires
- Appuyer les capacités élémentaires lors d'accidents ou d'incidents impliquant des animaux

Groupe de sauvetage aquatique

- 71 membres
- Intervention, sauvetage en milieu aquatique

Groupe de support psychologique

- 42 membres
- Proposer un service d'accompagnement aux intervenants
- Offrir un support psychologique aux victimes, témoins, familles

Humanitarian intervention team

- 90 membres
- Procurer de l'assistance à un pays sinistré

³ Relatifs aux établissements SEVESO seuil haut

2.2.5 L'évaluation

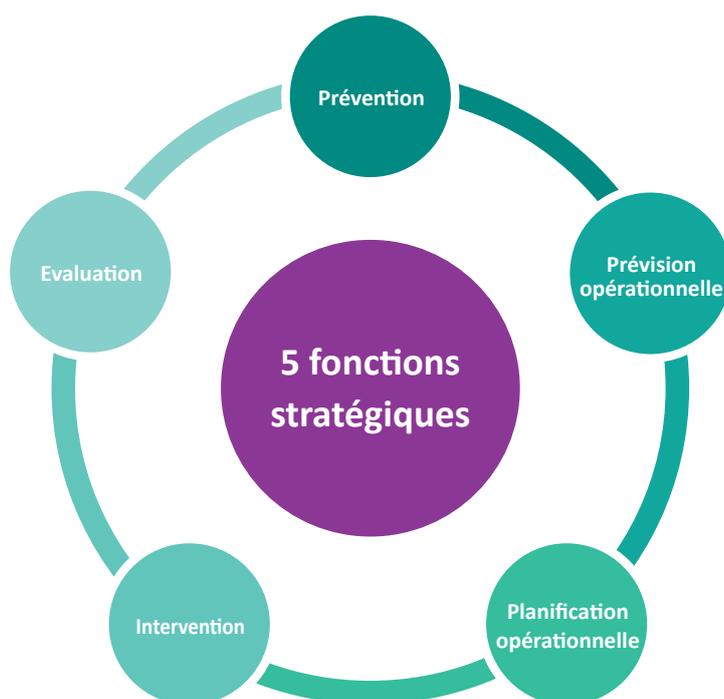
L'évaluation regroupe l'ensemble des moyens et outils propres à mesurer l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble des actions du CGDIS, qu'elles soient stratégiques, opératives ou tactiques. Elle concourt également à l'évaluation des impacts de la politique de sécurité civile. L'évaluation se traduit principalement par :

- la réalisation d'exercices afin de valider totalement ou partiellement les plans d'intervention des secours ou les plans d'opération ;
- la mise en œuvre d'un dispositif d'analyse après action à l'issue d'un exercice ou d'une opération de secours particulière, amenant à la production d'un document de retour d'expérience (RETEX) et ayant pour finalité l'adaptation de la doctrine et des procédures opérationnelles ;
- la création et la gestion des indicateurs et tableaux de bord pour l'évaluation globale de l'action du CGDIS, traduisant la mise en œuvre du PNOS.

Ces outils sont aujourd'hui quasiment inexistant. Un effort particulier devra donc être mené afin de permettre au CGDIS d'évaluer son action, notamment en vue de l'élaboration du prochain PNOS.

2.3 Synthèse

2.3.1 Les fonctions stratégiques





Pour l'ensemble de ces fonctions, il ressort essentiellement de l'analyse de leur mise en œuvre **une absence** quasi générale de **concepts d'emploi et d'organisation**. Seul le domaine de la prévention contre les incendies est organisé depuis peu, mais il est néanmoins encore difficile d'évaluer les effets de son action.

C'est donc un effort de conception et de mise à disposition de moyens techniques, mais également et surtout humains qu'il sera nécessaire de produire ces prochaines années.

Néanmoins, **les coûts investis dans ces domaines visant à la prévention globale des risques** à travers la prévision, la planification et l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité du service rendu **permettent de limiter ceux relatifs à la réponse opérationnelle et à la réhabilitation**. En effet, **un euro investi pour la prévention épargne 5 à 7 euros pour la réponse**.⁴

2.3.2 L'intervention

2.3.2.1 Les moyens

Il est possible de conclure de cette étude que **le CGDIS dispose globalement des moyens pour faire face aux risques courants**. En effet, le nombre important et la répartition géographique équitable de ses CIS sur l'ensemble du territoire est, a priori, un gage d'efficacité. De plus, le nombre de véhicules de base nécessaires aux secours à personne, à la lutte contre les incendies et à la désincarcération des victimes d'accidents de la circulation est suffisant.

Néanmoins, des **vulnérabilités** sont identifiées **et les mesures pour les atténuer** concernent :

17 CIS à sollicitation opérationnelle forte ou soutenue

- Doter ces centres d'un effectif mixte permettant de soutenir les pompiers volontaires

Sous-effectif de l'encadrement

- Renforcer les effectifs d'officiers et de sous-officiers

Déficit d'outils facilitant la gestion de la disponibilité des pompiers volontaires

- Concevoir, développer et mettre en œuvre les outils d'une gestion dynamique de la disponibilité du volontariat

Difficulté à mesurer et assurer l'adéquation de la formation aux besoins

- Définir les indicateurs et outils permettant d'évaluer le besoin
- Concevoir les formations nécessaires

Continuité de la réponse opérationnelle du SAMU

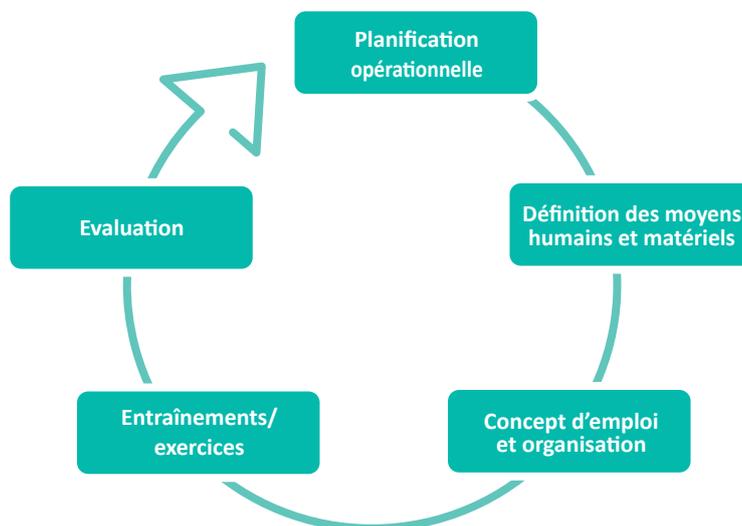
- Définir les indicateurs et outils de mesure de l'efficacité du dispositif
- Renforcer les vecteurs en période diurne

⁴ Rapport du collège d'experts consultants, § 3.1, page 18 – octobre 2010

Concernant la couverture des risques particuliers et des effets potentiels de menaces, la situation peut être qualifiée de plus sensible :

Une force :	9 groupes d'interventions spécialisés
Vulnérabilité :	Absence de planification opérationnelle
Conséquence :	Couverture des risques particuliers incertaine et aléatoire

Un effort conséquent et structuré devra être porté sur la planification opérationnelle. Il s'agit, à partir des objectifs opérationnels, de définir et de décliner les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des objectifs, de concevoir les concepts d'emploi permettant de fixer les règles et le cadre de mise en œuvre, de structurer et d'organiser la préparation opérationnelle à travers les entraînements et exercices. Enfin, il sera également nécessaire de se doter des outils d'évaluation permettant de contrôler la cohérence et l'adéquation de l'ensemble.



2.3.2.2 Les délais d'arrivée des secours

Il ressort de l'analyse des délais d'arrivée des secours pour les trois principales catégories d'opérations de secours que sont le secours à personne, la lutte contre les incendies ainsi que la désincarcération des victimes d'accidents de la circulation – et pour rejoindre les conclusions du



PNOSS rédigé en 2012 – qu’il est nécessaire de gagner 5 minutes pour arriver sur les lieux d’une opération de secours en 15 minutes, dans 90 à 95% des situations.

2.3.2.3 Conclusion

Il apparaît que le CGDIS hérite d’une **situation relativement satisfaisante** en ce qui concerne **la couverture du risque courant, mais globalement inférieure** aux paramètres de performance proposés dans le PNOSS rédigé en 2012. La **situation est plus délicate pour la couverture des risques particuliers**. Néanmoins, les dernières opérations de secours d’ampleur⁵, tout en considérant les conditions de gestion et le contexte de chacune d’entre elles, n’ont pas entravé la réponse opérationnelle fournie par le CGDIS et sa capacité à garantir la couverture opérationnelle du pays.

Associée aux difficultés d’organisation inhérentes à sa création, il peut être déduit que **le CGDIS présente une certaine fragilité**. Ainsi, **l’effort essentiel doit viser à consolider son unité et sa cohérence d’action, tant managériale qu’opérationnelle**. Il s’agit en effet pour le CGDIS :

- d’être en mesure, par une **gestion efficiente de ses moyens**, en consacrant aux opérations de secours ceux que la situation requiert, de **disposer en permanence d’une réserve** ;
- de lui permettre **de concentrer ses efforts**, par la combinaison – dans le temps et dans l’espace – des actions et des effets produits par les différentes capacités opérationnelles, pour faire face à des sinistres importants (plan NOVI, incendie d’usine, etc.), multiples (inondations, tempêtes, etc.), voire simultanés, ou à des situations exceptionnelles (pandémie) ;
- tout **en garantissant sa liberté d’action**, c’est-à-dire sa réponse immédiate et permanente à toute demande de secours, par la mise en œuvre à tout moment des moyens adéquats et proportionnés, et à agir selon ses propres règles opérationnelles, malgré les contraintes imposées par les circonstances et la zone d’intervention, pour atteindre les buts fixés par la loi précitée du 27 mars 2018.

⁵ Inondations pluviales de 2016 et 2018, feux de Kronospan et d’Eurocomposite, tornade de 2019 et pandémie liée au COVID-19

3. LE SCÉNARIO D'ÉVOLUTION

Le scénario d'évolution des risques et des effets potentiels de menaces sur 5 ans est essentiellement centré sur les effets du dynamisme économique du Grand-Duché de Luxembourg.

○ L'accroissement et le vieillissement de la population

Tenant compte du taux de croissance annuel estimé dans les scénarios établis par le gouvernement⁶ entre 1,7 et 2,3%, la population atteindrait en 2024, entre 653 000 et 683 000 habitants. A cette augmentation s'ajoute également le vieillissement de la population par l'allongement de l'espérance de vie.

○ Les évolutions de l'urbanisme

Devant la densification de l'urbanisme nécessaire pour répondre notamment à la demande croissante en bâtiments d'habitation et de bureaux, mais également la nécessité de maintenir des zones ou coupures « vertes », compte tenu de l'espace disponible, la construction de bâtiments élevés ou moyens s'imposera. Dans son étude d'avril 2019⁷, le STATEC estime qu'« entre 2018 et 2030, la demande potentielle en logements s'élèverait à 81 000 / 104 000 selon le scénario retenu. Ce qui donne une moyenne annuelle de près de 6 200 à 8 000. En même temps, le nombre de ménages pourrait s'accroître d'environ 30% à 38% selon le scénario retenu, sous l'effet de la croissance de la population et de la baisse de la taille des ménages. »

○ Les évolutions des modes de production et de déplacement

Le développement du digital, des technologies numériques et de l'intelligence artificielle vont assurément générer de nouveaux processus industriels. De plus, le domaine des transports va subir d'importantes mutations, tant au niveau des infrastructures qu'à celui des modes de transport, afin de s'adapter et de pouvoir absorber les flux des travailleurs frontaliers dont le nombre devrait également continuer à croître.

○ Le changement climatique et les phénomènes météorologiques

Si l'évaluation des effets du changement climatique s'inscrit dans le temps, certains effets sont déjà perceptibles. Les périodes de sécheresse ont des conséquences directes sur les feux de végétaux, de cimes et la disponibilité en eau pour les services d'incendie. Les épisodes de canicules ou de grands froids, même de courte durée, fragilisent et touchent les populations les plus vulnérables, mais également les infrastructures et la distribution d'énergie, pouvant entraîner des perturbations dans les transports et dans tous les secteurs de l'activité socio-économique. L'intensité et la fréquence des orages et pluies conjuguées à une imperméabilisation des sols toujours grandissante pourraient augmenter les inondations d'origines pluviale ou fluviale.

⁶ Ministère de l'énergie et de l'aménagement du territoire

⁷ Économie et statistiques N° 106/2019 Projections des ménages et de la demande potentielle en logements: 2018-2060, avril 2019 – François Peltier



○ Les crises sanitaires, climatique et l'instabilité mondiale grandissante

Son ouverture sur le monde expose le Grand-Duché de Luxembourg aux soubresauts et aux bouleversements mondiaux. Ainsi, le pays pourrait être touché tant par des maladies animales (épi-zooties), des maladies animales transmissibles à l'Homme (zoonoses) et des maladies émergentes ou ré-émergentes (virus zika, chikungunya, Ebola, COVID-19, etc.). Le réchauffement climatique pourrait également provoquer d'importants flux migratoires qui viendraient accompagner des mouvements économiques ou politiques issus de l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Enfin, de nouvelles puissances économiques et militaires et la mondialisation du terrorisme sont autant de facteurs qui pourraient contribuer à modifier la situation du pays vis-à-vis de l'état actuel de la menace.

⇒ Les conséquences pour le CGDIS

Le résultat immédiat du présent scénario sera **une augmentation de la sollicitation opérationnelle**, notamment dans le domaine du risque courant. En effet, une extrapolation du nombre d'opérations de secours à personne basée uniquement sur la variable de la croissance démographique indique que le CGDIS sera confronté, en 2024, à entre 53 000 et 55 000 opérations de secours de cette catégorie⁸, par rapport aux 47 014 opérations réalisées en 2018. En outre, ces chiffres seront probablement plus élevés car ils ne tiennent pas compte d'autres variables relatives aux secours à personne, comme le vieillissement de la population et l'accroissement du nombre de frontaliers travaillant sur le territoire luxembourgeois pendant la journée. En effet, en ce qui concerne ces derniers, la barre des 206 000 salariés frontaliers (données désaisonnalisées)⁹ a été franchie au mois d'août 2020, et l'évolution à la hausse risque de continuer pour les quinze prochaines années.

A cette augmentation de la sollicitation opérationnelle se rajoutera une **diversification des opérations** de secours, notamment dans le domaine des secours spécialisés et des missions d'appui et de soutien à la population, comme l'ont démontré la gestion de la tornade qui a touché les communes de Pétange et de Käerjeng en 2019, ainsi que la gestion de la pandémie liée à la COVID-19.

⁸ Qui représente 75% du total des opérations de secours réalisées par le CGDIS

⁹ https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12948&IF_Language=fr&MainTheme=2&FldrName=3

4. UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS

Le contexte global dans lequel s'inscrit le CGDIS est avant tout marqué par l'évolution et la mutation de la société, les bouleversements et les incertitudes face aux crises à venir.

L'augmentation et le vieillissement de la population figurent parmi les premiers facteurs pesant sur l'activité opérationnelle du CGDIS.

Parallèlement, le dynamisme économique, la modernisation de la société, le développement de nouveaux modes de transports, la mondialisation et ses incertitudes sont autant de sources de nouveaux risques et de menaces toujours plus complexes.

Les enjeux de la sécurité civile concernent tout autant les risques courants, donc du quotidien (la détresse individuelle, l'accident du coin de la rue) que la protection du pays et le soutien du pays dans son ensemble.

Dans un contexte de consolidation et de développement de l'établissement public, de renforcement de l'esprit de corps, le CGDIS est confronté à plusieurs défis majeurs.

La loi précitée du 27 mars 2018 a fixé la vision politique et les buts. La loi traduit une ambition politique forte, celle de disposer d'une seule et unique force de sécurité civile capable de répondre à l'ensemble des risques et menaces qui touchent le territoire et d'intervenir à l'étranger à travers le mécanisme européen de sécurité civile.

La stratégie du CGDIS s'inscrit dans la volonté de garantir un service public au plus haut niveau opérationnel sur l'ensemble du territoire, en adéquation avec les affirmations posées dans l'exposé des motifs relatif à la loi précitée.

La stratégie nationale d'incendie et de secours vise à produire les effets suivants :

1. **La couverture opérationnelle inférieure ou égale à 15 minutes pour 90 à 95%¹⁰** des opérations de secours à personne, de lutte contre les incendies ou de désincarcération de victimes d'accident de la route ;
2. **La réponse** aux enjeux posés par les **risques particuliers et les effets potentiels de menaces** ;
3. **Le rayonnement du CGDIS et l'accroissement des contacts** avec tous les acteurs de la sécurité civile et de la gestion de crise, de manière à intégrer toutes les contraintes et obligations inhérentes ;
4. **La promotion d'une culture de la prévention des risques et de la sécurité civile** afin de garantir la résilience de la population.

¹⁰ La proposition de cet intervalle de ratios repose d'une part, sur le fait qu'une couverture à 100% n'est pas atteignable, sauf à engager des moyens budgétaires disproportionnés et d'autre part, sur le fait qu'il y existe toujours des imprévus ou impondérables, réduisant l'efficacité opérationnelle (trafic, véhicule en panne, etc.)



A cet effet, le CGDIS développe les actions stratégiques suivantes :

Action 1
Optimiser l'organisation opérationnelle afin d'atteindre les objectifs de couverture

Action 2
Construire l'organisation managériale pour servir les missions opérationnelles

Pour cela il s'appuie sur :

- **la densité actuelle des CIS** permettant de disposer d'un maillage serré afin de garantir :
 - des délais d'arrivée des secours courts pour réduire au maximum les conséquences humaines et matérielles de la réalisation d'un risque ou d'un effet potentiel des menaces ;
 - une capacité d'appui mutuel rapide ;
 - le maintien de la couverture opérationnelle ;
- **l'appui des GIS** aux actions élémentaires des pompiers des CIS et du SAMU par la mise en œuvre de leurs capacités particulières ;
- **une complémentarité** entre un effectif de pompiers volontaires suffisant, disponible et motivé, renforcé par des pompiers professionnels permettant :
 - de faire face à la sollicitation opérationnelle et à l'indisponibilité temporaire des pompiers volontaires. Cela afin de garantir les délais d'arrivée des secours et une capacité à durer dans le temps lors d'opérations de secours de longue durée, simultanées ou de mise en œuvre d'un PIU ;
 - d'assurer l'encadrement du CGDIS ;
- une **chaîne opérationnelle de commandement unique** afin de garantir la cohérence et la coordination des actions du CGDIS ;
- une **chaîne médicale pour l'appui médical** lors des opérations de secours à personne, pour la sécurité des pompiers et autres personnels concourant aux opérations de secours et pour le suivi de l'aptitude médicale des pompiers du CGDIS ;
- un personnel administratif et technique afin de soutenir le CGDIS ;
- un concept managérial visant à ce que le CGDIS :
 - soit une organisation équilibrée en rapport avec ses missions afin de recruter, former, équiper, entraîner et soutenir l'ensemble de ses agents ;
 - puisse mettre en œuvre les 5 fonctions stratégiques que sont :
 - la prévention contre les incendies et l'éducation des populations à la prévention des risques et à la sécurité civile ;
 - la prévision opérationnelle ;
 - la planification opérationnelle ;
 - l'intervention ;
 - l'évaluation globale de son action.

5. DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATIONS ATTENDUES

La réalisation des actions stratégiques susvisées nécessite d'identifier les efforts à produire. Ceux-ci seront regroupés et traduits dans des plans stratégiques à élaborer, tels que, par exemple :

- les plans de recrutement et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences des pompiers volontaires et professionnels, ainsi que du personnel administratif et technique ;
- le plan de formation ;
- le plan d'acquisition et de renouvellement du charroi ;
- le plan de rénovation et de construction des CIS et autres bâtiments nécessaires aux missions du CGDIS.

Néanmoins, des démarches visant à l'optimisation de l'organisation opérationnelle et à la construction de l'organisation managériale ont déjà été engagées ou pourront être menées rapidement.

Les améliorations déjà apportées et illustrées ci-après s'appuient sur les données issues de l'année 2019.

5.1 L'optimisation de l'organisation opérationnelle

1.1 Améliorer les délais de traitement des alertes

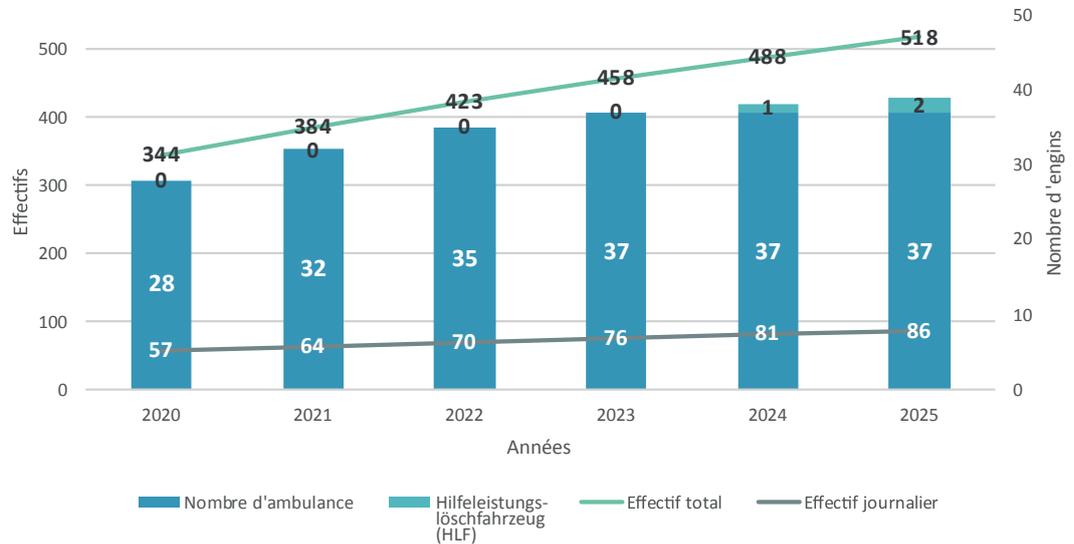
Constat	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'un processus d'amélioration du fonctionnement du Central des secours d'urgence 112 (CSU) a permis d'améliorer la durée de traitement des appels de 3 minutes et 26 secondes en 2018 à 2 minutes et 44 secondes en janvier 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions engagées ; • Auditer le CSU ; • Atteindre les standards européens situés autour de 1 minute et 20 secondes à 1 minute et 30 secondes.

1.2 Améliorer les délais de départ

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la capacité du CIS ou du GIS à maintenir son potentiel opérationnel journalier (POJ) ; • Respecter les délais de départ et d'arrivée des secours ; • Assurer une capacité de maintien du POJ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la disponibilité opérationnelle des pompiers volontaires opérationnels ; • Garantir le nombre de pompiers volontaires opérationnels ; • Faciliter la gestion de la disponibilité ; • Développer les pompiers de support ; • Accompagner le pompier volontaire dans le cadre de son aptitude médicale ; • Soutenir les unités de jeunes pompiers ; • Augmenter le nombre de pompiers professionnels.



Perspectives de réalisation des recrutements de pompiers professionnels nécessaires à l'atteinte des POJ à l'horizon de 2025



1.3 Améliorer les délais d'arrivée sur les lieux

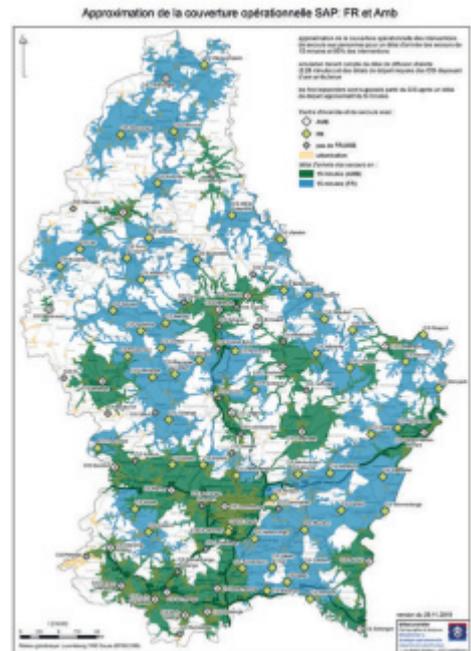
La mission des First Responders (FR)

Enjeux

- Améliorer la couverture opérationnelle du secours à personne.

Actions à prévoir

- Intégrer le FR à la couverture opérationnelle ;
- Organiser et harmoniser les conditions d'emploi du FR.



La mission de désincarcération

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la couverture opérationnelle en matière de désincarcération. 	<p style="text-align: center;">Optimisation de la couverture opérationnelle au niveau sauvetage/désincarcération</p>
<p>Actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les CIS dotés de matériel dans la couverture opérationnelle du risque. 	

Le SAMU

<p>Constat</p> <ul style="list-style-type: none"> La couverture opérationnelle et la disponibilité des SAMU a été considérablement améliorée à travers : <ul style="list-style-type: none"> La signature de contrats de prestation entre le CGDIS, les médecins, les infirmiers et les établissements hospitaliers ; La création d'une base SAMU au sein du CIS Hesperange ; La création d'une base SAMU au Findel. 	<p style="text-align: center;">Couverture opérationnelle de la LAR</p>
<p>Actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer l'efficacité de la mise en œuvre du SAMU pour mesurer la bonne adéquation du besoin en qualifications nécessaires et afin d'optimiser l'emploi du personnel SAMU. 	



1.4 Renforcer la chaîne de commandement

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Garantir la permanence de la chaîne de commandement. 	<ul style="list-style-type: none"> Construire une structure de commandement et de coordination nécessaire et suffisante pour répondre au contrat opérationnel ; Former, entraîner et organiser la chaîne de commandement pour permettre de tenir les différents POJ ; Rédiger un concept de fonctionnement, un cahier des charges et acquérir des outils d'aide et d'appui à la gestion opérationnelle relatifs aux postes de commandement et aux logiciels informatiques.

1.5 Renforcer la chaîne médicale

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser et renforcer la chaîne médicale. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la fonction d'officier santé pour garantir sa permanence 24h/24h, 365j/an ; Evaluer la fonction de Chef des secours médicaux (CSM) à travers la participation à des exercices ; Renforcer la fonction de Directeur des secours médicaux (DSM) pour garantir sa permanence 24h/24h, 365j/an.

1.6 Renforcer les GIS

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'emploi des GIS pour améliorer la réponse opérationnelle des risques particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et développer la planification de la réponse face aux risques particuliers ; Concevoir les concepts d'emploi des GIS.

1.7 Regrouper des CIS

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la couverture opérationnelle et optimiser l'emploi des pompiers professionnels et volontaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Etudier au cas par cas la faisabilité, le gain opérationnel et la volonté des personnels ; Réaliser les projets en cours dont ceux du CIS Dudelage/Bettembourg, Nordstad, etc. ; Evaluer et réviser la couverture opérationnelle à l'issue du déplacement du CIS Luxembourg et du CIS Findel.

1.8 Assurer la couverture des opérations de secours dans la zone transfrontalière

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Traduire les accords et conventions signés entre le Grand-Duché de Luxembourg et ses voisins. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux de rédaction des procédures opérationnelles visant à améliorer la couverture opérationnelle de part et d'autre de la frontière.

5.2 Construire une organisation managériale

2.1 Les fonctions d'encadrement

Enjeux

- Assurer l'encadrement des unités fonctionnelles des CIS de catégorie III, des services fonctionnels des zones de secours et des départements des directions fonctionnelles ;
- Répondre aux besoins de la chaîne de commandement opérationnelle.

L'encadrement des directions fonctionnelles

Le besoin total est estimé à 163 pompiers :

DG		DCO		DSO		DML		INFS	
Fonctions	Nombre PP	Fonctions	Nombre PP	Fonctions	Nombre PP	Fonctions	Nombre PP	Fonctions	Nombre PP
Directeur	1	Directeur	1	Directeur	1	Directeur	1	Directeur	1
Chef de département	1	Chefs de département	2	Chefs de département	2	Chefs de département	2	Chefs de département	4
Services	4	Services	11	Services	6	Services	2	Services	14
Unités	0	Unités	78	Unités	6	Unités	0	Unités	26
TOTAUX	6		92		15		5		45

Particularités

La Direction de la coordination opérationnelle :

Le besoin est estimé à 92 pompiers pour assurer :

- le renforcement et le fonctionnement du CSU afin de faire face à la croissance des demandes de secours et d'anticiper les éventuelles conséquences du projet de loi sur le transport sanitaire en cours d'élaboration ;
- les missions de sécurité civile et le renforcement du Centre de soutien logistique (CSL) de manière à garantir une capacité de réponse permanente, notamment pour assurer des missions équivalentes à celles qui sont par exemple apparues dans le cadre de la gestion de la pandémie liée au COVID-19, par un effectif de 18 pompiers.

L'Institut national de formation aux secours :

Le besoin est estimé à 45 pompiers pour :

- l'encadrement de l'institut (19 postes) ;
- les fonctions d'instructeurs nécessaires aux actions de formations.



L'encadrement des zones de secours

Le besoin est estimé à 76 pompiers :

Zone de secours Centre			Zone de secours Est			Zone de secours Nord			Zone de secours Sud		
Fonctions	Nombre PP		Fonctions	Nombre PP		Fonctions	Nombre PP		Fonctions	Nombre PP	
Chef de zone	1		Chef de zone	1		Chef de zone	1		Chef de zone	1	
Adjoint	1		Adjoint	1		Adjoint	1		Adjoint	1	
Services	ADM	1	Services	ADM	1	Services	ADM	1	Services	ADM	1
	PRV-PLA	1		PRV-PLA	1		PRV-PLA	1		PRV-PLA	1
	DML	1		DML	1		DML	1		DML	1
	Formation	1		Formation	1		Formation	1		Formation	1
Unités	ADM	0	Unités	ADM	0	Unités	ADM	0	Unités	ADM	0
	PRV-PLA	9		PRV-PLA	7		PRV-PLA	7		PRV-PLA	9
	DML	4		DML	4		DML	4		DML	4
	Formation	1		Formation	1		Formation	1		Formation	1
TOTAUX	20		TOTAUX	18		TOTAUX	18		TOTAUX	20	

L'encadrement des CIS

Le besoin est estimé à 188 pompiers :

1 CIS IVb			1 CIS IV			13 CIS III			5 CIS IIb		
Fonctions	Nombre PP		Fonctions	Nombre PP		Fonctions	Nombre PP		Fonctions	Nombre PP	
Chef de CIS	1		Chef de CIS	1		Chef de CIS	1		Chef de CIS	1	
Adjoint	1		Adjoint	1		Adjoint	1		Adjoint	1	
Unités	Administration	5	Unités	Administration	4	Unités	Administration	13	Unités	Administration	5
	PRV-PLA	8		PRV-PLA	6		PRV-PLA	52		PRV-PLA	10
	DML	3		DML	3		DML	13		DML	5
	Formation	2		Formation	2		Formation	13		Formation	5
TOTAL	20		TOTAL	16		TOTAL	117		TOTAL	35	

2.2 Le personnel administratif et technique (PAT) et de santé

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une fonction clé « Soutenir » adaptée et dimensionnée. 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins de recrutement exprimés jusqu'en 2025 ; Elaborer un plan de recrutement du PAT et personnel de santé (DMS) suivant le ratio de 1 personne pour 12 à 13 pompiers opérationnels.



2.3 L'accès aux informations clés

Enjeux	Actions à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et sécuriser la gestion des données nécessaires au pilotage du CGDIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement du portail, point d'entrée et d'échange unique pour l'ensemble du personnel et l'administration du CGDIS.

5.3 Les améliorations attendues

L'ensemble des actions réalisées, en cours de réalisation ou qui restent à mettre en œuvre devrait permettre d'améliorer nettement la couverture opérationnelle afin d'atteindre les différents taux de couverture des opérations de secours à personne, de lutte contre les incendies et de sauvetage des personnes victimes d'un accident de la circulation, tels que présentés dans le PNOSS de juillet 2012, et de garantir une couverture géographique de distribution des secours équivalente à la couverture opérationnelle.

5.3.1 Le secours à personne

L'augmentation du nombre de pompiers professionnels, associée à celle du nombre de CIS assurant la mission de First Responder, permettrait d'atteindre les **taux de couverture opérationnelle** suivants **avec 15 minutes** de délai d'arrivée des secours :

- **91% pour les seules ambulances**, contre 78% en 2018 ;
- **100% pour les ambulances associées au First Responder**, contre 95% en 2018.



Le **taux de couverture des opérations** de secours à personne réalisées par les ambulances et les équipes First Responder correspondrait en **termes de population couverte** à :

Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%
15 minutes	100%	658 355	99	9 645	1

Tab. 6.3.1-1 : Approximation du taux de couverture de la population par les ambulances et les équipes FR, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant un gain de temps pour le délai de départ (2 minutes)

Ainsi, **ce dispositif démontre**, à travers cette approximation, **tout son intérêt en termes de taux de couverture de la population (+ 10 points)**. Compte tenu de l'augmentation moyenne estimée, pour 2024, à plus 6% de la population recensée en 2020, ce résultat permettrait de couvrir 95 010 personnes supplémentaires. Du point de vue de la couverture géographique, le gain serait de 20 points, passant de 58% à 78% de la surface du pays couverte en 15 minutes de délai d'arrivée des secours.

Optimisation de la couverture opérationnelle SAP: FR et AM

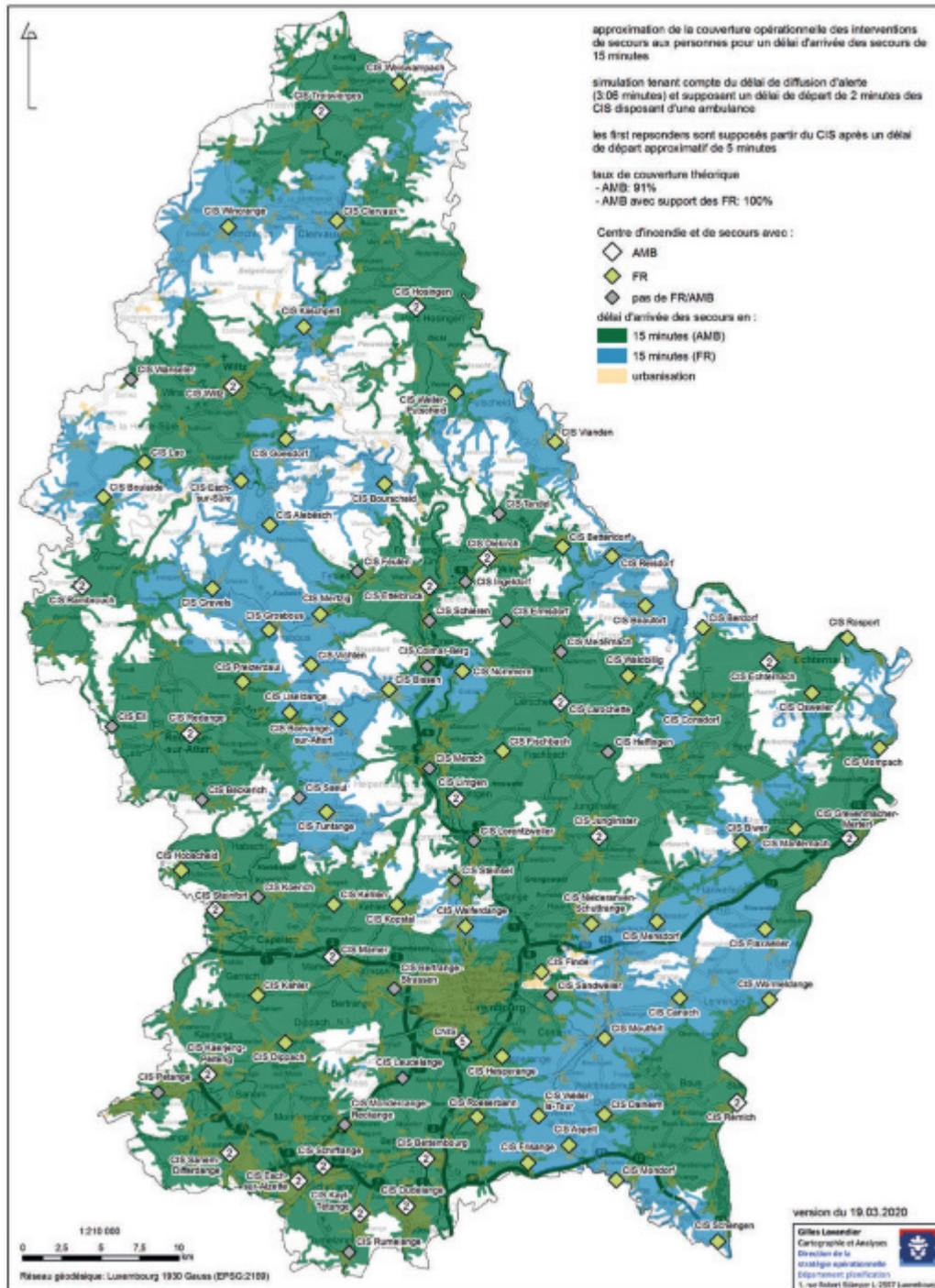


Fig. 6.3.1-1 : Approximation de la couverture opérationnelle des opérations de secours à personne pour un délai de 15 minutes, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes

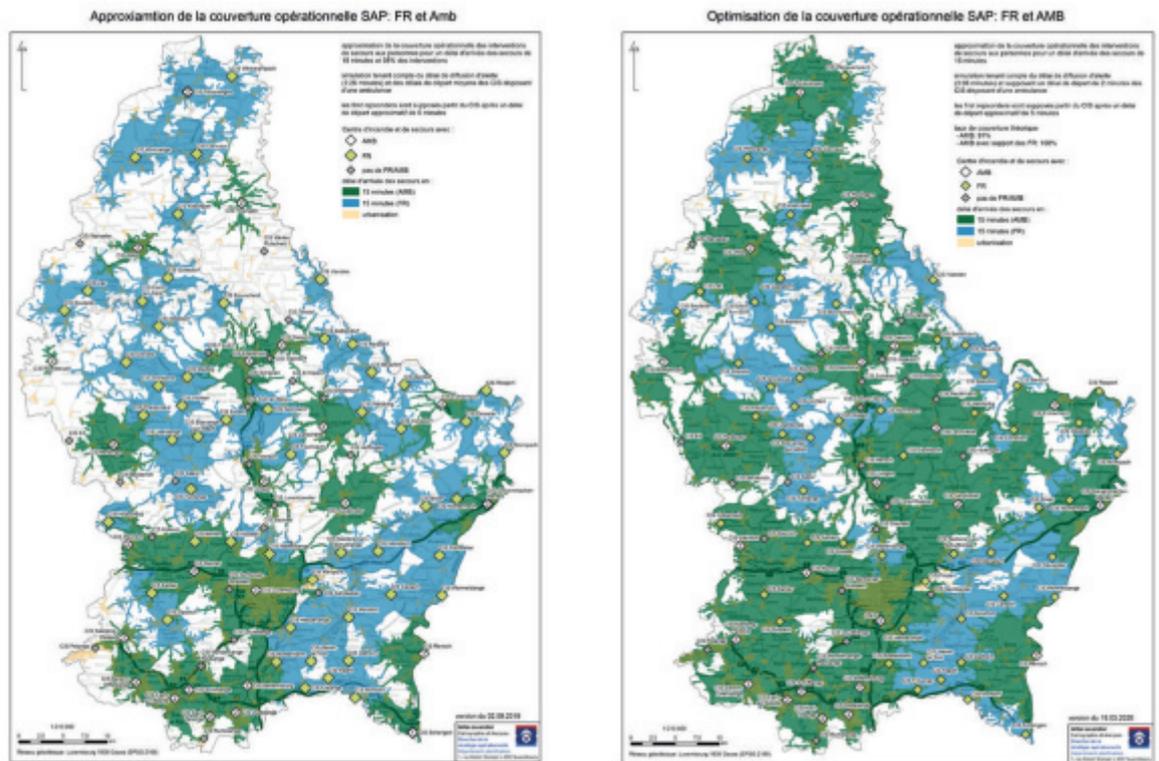


Fig. 6.3.1-2 : Approximation de la couverture opérationnelle des opérations de secours à personne : comparaison entre la situation en 2018 et celle qui découlerait d'un renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes

5.3.2 Les accidents de la circulation

L'augmentation du nombre de pompiers professionnels, associée à celle du nombre de CIS assurant la mission de désincarcération, permettrait d'atteindre un **taux de couverture opérationnelle de 88% avec 15 minutes de délai d'arrivée des secours**, contre 68% en 2018.

Les **taux de couverture** des opérations de secours aux personnes victimes d'un accident de la circulation correspondraient en termes de **population couverte** à :

Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%
15 minutes	88%	560 856	84	107 144	16
20 minutes	99%	655 263	98	12 737	3
25 minutes	100%	666 751	100	1 249	0

Tab. 6.3.2-1 : Approximation du taux de couverture de la population victimes d'un accident de la circulation, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant un gain de temps pour le délai de départ (2 minutes) et l'élargissement de la mission de désincarcération pour 6 nouveaux CIS (dont le CIS Wincrange qui assure celle-ci depuis le 14 janvier 2020)

Le gain serait de 20 points pour une couverture de la population en 15 minutes de délai d'arrivée des secours.

En terme de **couverture géographique** des accidents de la circulation, les taux pourraient approcher :

Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Surface couverte	Surface non couverte
15 minutes	88%	44%	56%
20 minutes	99%	84%	16%
25 minutes	100%	94%	6%

Tab. 6.3.2-2 : Approximation du taux de couverture géographique des accidents de la circulation, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant un gain de temps pour le délai de départ (2 minutes) et l'élargissement de la mission de désincarcération pour 6 nouveaux CIS (dont le CIS Winckrange qui assure celle-ci depuis 14 janvier 2020)

Le gain serait de 27 points pour une **couverture géographique** en **15 minutes** de délai d'arrivée des secours.



Optimisation de la couverture opérationnelle au niveau sauvetage/désincarcération

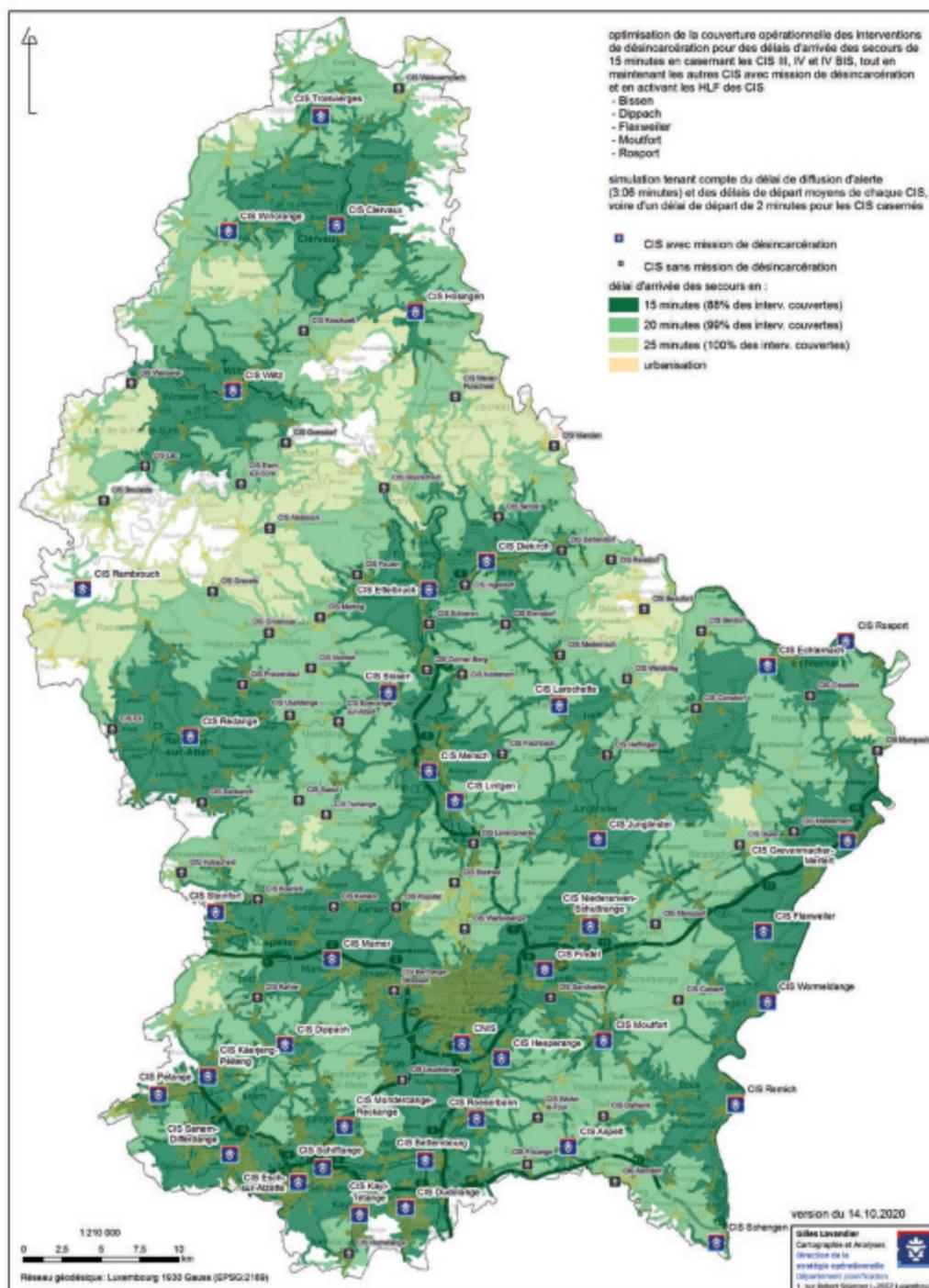


Fig. 6.3.2-1 : Approximation du taux de couverture de la population victimes d'un accident de la circulation, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant un gain de temps pour le délai de départ (2 minutes) et l'élargissement de la mission de désincarcération pour 6 nouveaux CIS (dont le CIS Wintrange qui assure celle-ci depuis le 14 janvier 2020)

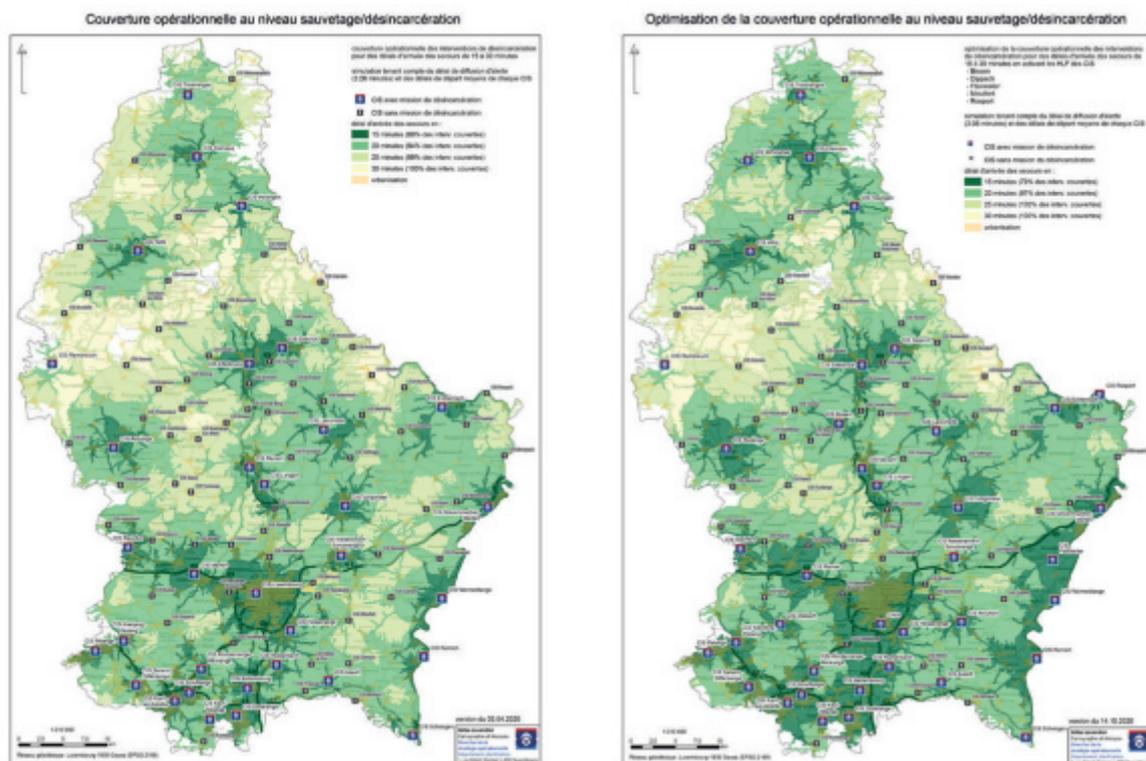


Fig. 6.3.2-2 : Approximation de la couverture opérationnelle des opérations de secours pour la désincarcération des victimes d'accidents de la circulation : comparaison entre la situation en 2018 et celle qui découlerait d'un renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes et l'élargissement de la mission de désincarcération à 6 nouveaux CIS (dont le CIS Winckrange qui assure déjà la mission depuis le 14 janvier 2020)

Néanmoins, et **compte tenu de l'engagement systématique du CIS local** pour toute opération de secours pour un accident de la circulation, les **taux de couverture** opérationnelle, de couverture de la population et de couverture géographique **se rapprochent de ceux relatifs à la lutte contre les incendies.**

5.3.3 La lutte contre les incendies

L'augmentation du nombre de pompiers professionnels, associée à celle de l'amélioration de la disponibilité des CIS volontaires, permettrait d'atteindre, à terme, le **taux de couverture de 90% avec 15 minutes de délai d'arrivée des secours**, contre 67% en 2018, soit **un gain de 23 points.**

Les **taux de couverture** des opérations de lutte contre les incendies correspondraient en termes de **population couverte** à :



Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Population couverte	%	Population non couverte	%
15 minutes	90%	589 284	88	78 716	12
20 minutes	99%	662 857	99	4 539	1
25 minutes	100%	666 157	100	1 658	0

Tab. 6.3.3-1 : Approximation du taux de couverture de la population pour les opérations de lutte contre les incendies, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes

Le gain en **population couverte** serait de **28 points** pour une **couverture à 15 minutes** de délai d'arrivée des secours.

En terme de **couverture géographique** des opérations de lutte contre les incendies, les taux pourraient approcher :

Délais	Taux de couverture des opérations de secours	Surface couverte	Surface non couverte
15 minutes	90%	49%	51%
20 minutes	99%	88%	12%
25 minutes	100%	95%	5%

Tab. 6.3.3-2 : Approximation du taux de couverture géographique des opérations de lutte contre les incendies, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes

Le gain serait de **28 points** pour une **couverture géographique à 15 minutes** de délai d'arrivée des secours.

Optimisation de la couverture opérationnelle au niveau incendie

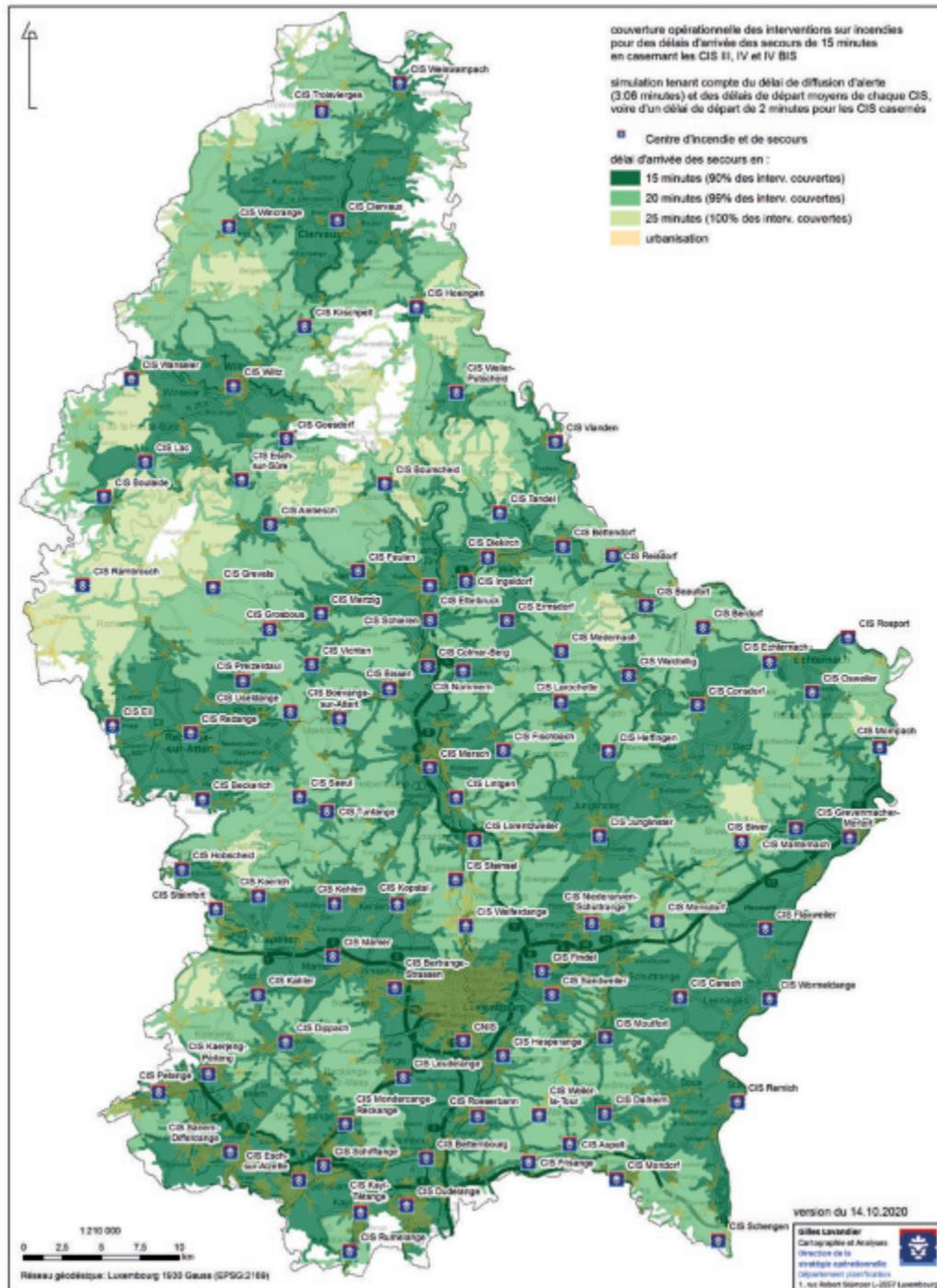


Fig. 6.3.3-1 : Approximation de la couverture opérationnelle des opérations de lutte contre les incendies, en considérant le renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes

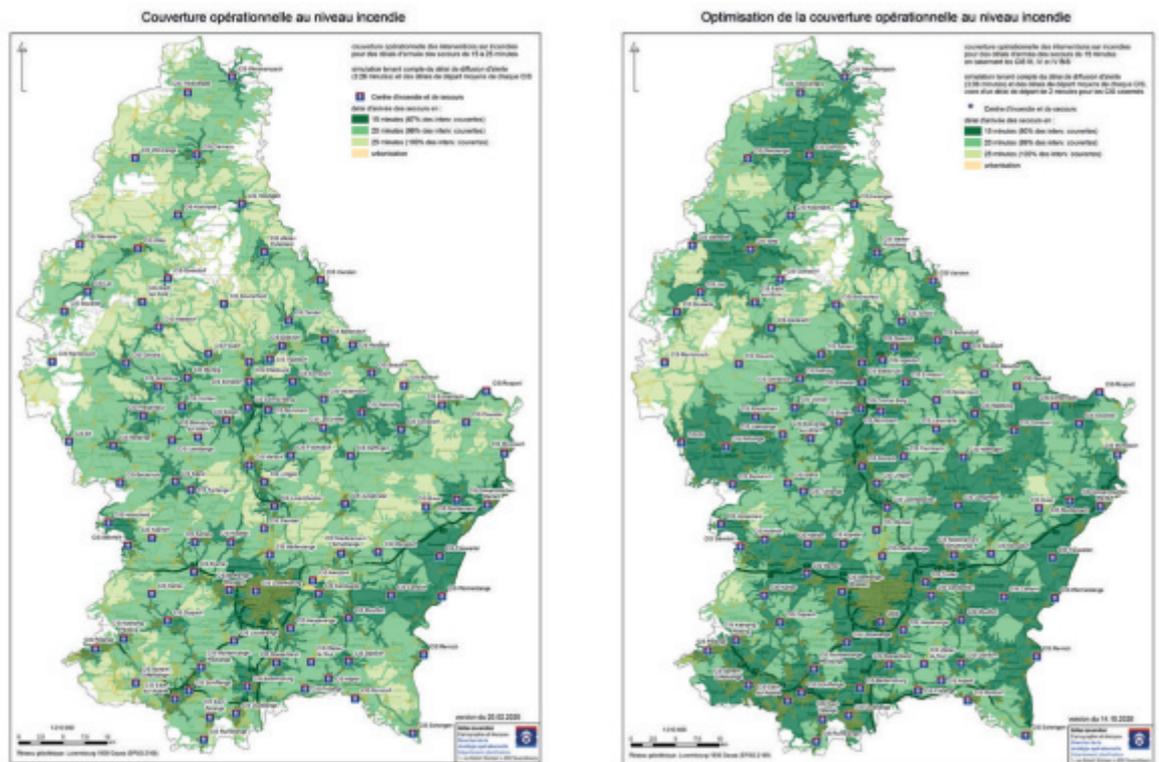


Fig. 6.3.2-2 : Approximation de la couverture opérationnelle des opérations de lutte contre les incendies : comparaison entre la situation en 2018 et celle qui découlerait d'un renforcement de certains CIS par des pompiers professionnels permettant de garantir un délai de départ de 2 minutes

5.4 Les conséquences budgétaires

Moyennant le vote du budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles¹², le conseil d'administration du CGDIS traduit sa volonté de mettre en œuvre la stratégie nationale d'incendie et de secours.

Néanmoins, il s'agit ici **d'estimer et de dessiner les évolutions budgétaires pour le CGDIS, ainsi que pour ses principaux contributeurs** que sont **l'Etat et les communes**. Ceci afin **d'illustrer les efforts financiers** nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'incendie et de secours.

5.4.1 L'augmentation de la masse salariale

Le principal défi à relever pour le CGDIS est d'atteindre une masse critique de pompiers professionnels et d'agents administratifs et techniques, afin d'être en mesure :

- d'améliorer le délai d'arrivée des secours ;
- de soutenir la sollicitation opérationnelle ;
- d'assurer l'encadrement opérationnel et managérial.

¹² Article 18 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile

Afin d'atteindre cette masse critique, et en fonction des estimations produites ci-avant, l'évolution de la masse salariale à prévoir est résumée dans le tableau ci-dessous. Elle représente une **croissance moyenne annuelle de 9%**.

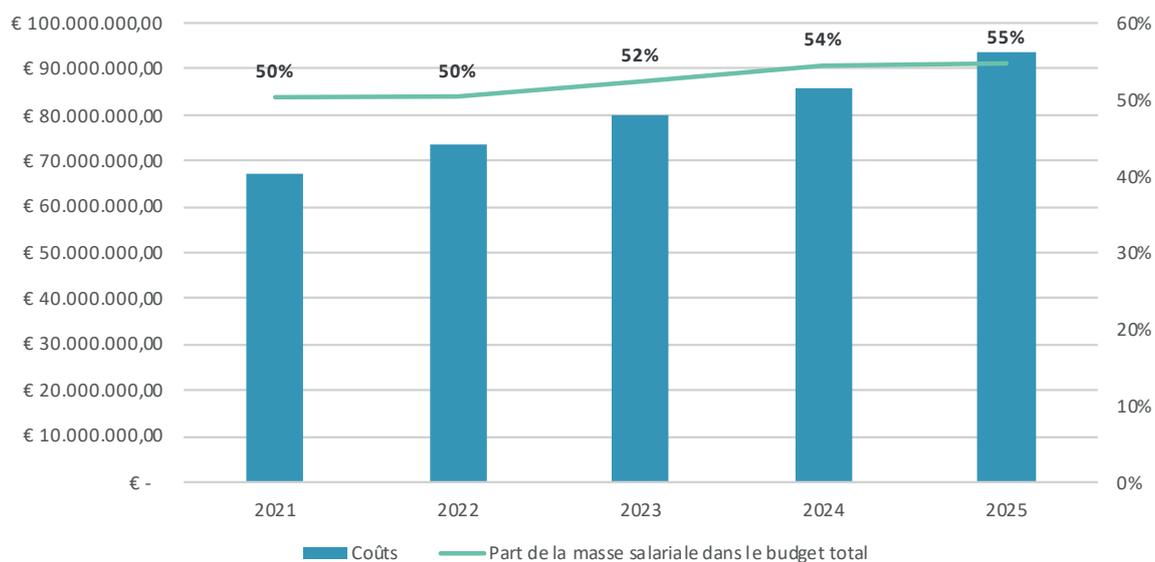


Fig. 6.4.1-1 : Estimation de l'augmentation de la masse salariale

5.4.2 L'augmentation du budget courant

Considérant l'évolution de la masse salariale dans le budget courant, la croissance de celui-ci pour les cinq prochaines années peut être estimée à une **moyenne annuelle de 9%**.

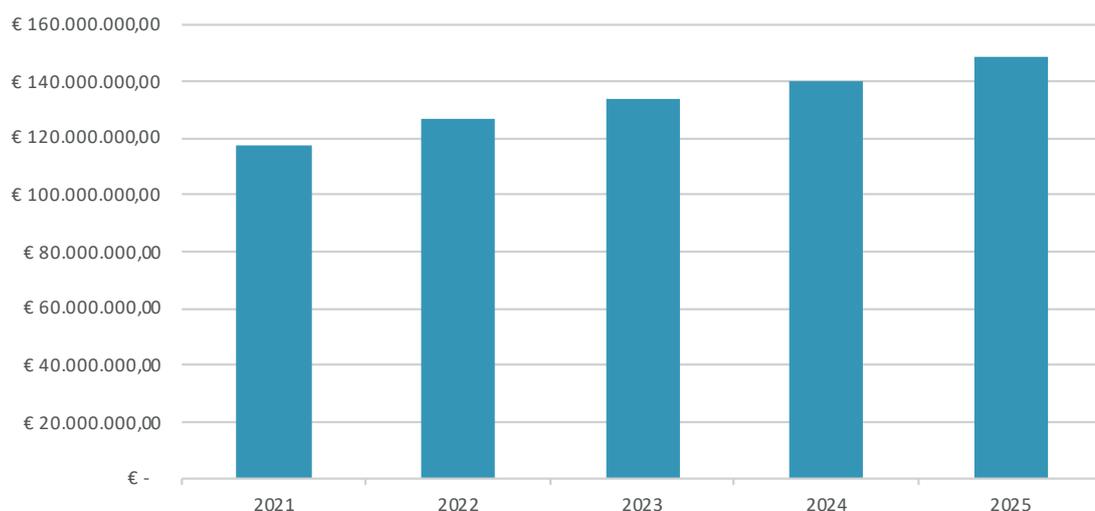


Fig. 6.4.2-1 : Estimation de l'augmentation du budget courant



5.4.3 L'évolution des investissements

5.4.3.1 L'évolution du budget investissements

Le budget investissements doit permettre de maintenir et d'améliorer les équipements du CGDIS en matière de charroi, de matériels d'intervention, de tenues d'intervention et de matériel informatique. L'évolution budgétaire pour les cinq prochaines années est résumée ci-après. Elle représente **une faible croissance moyenne annuelle de 3%**, grâce à une anticipation des principaux besoins sur les précédents exercices budgétaires, notamment de renouvellement du charroi.

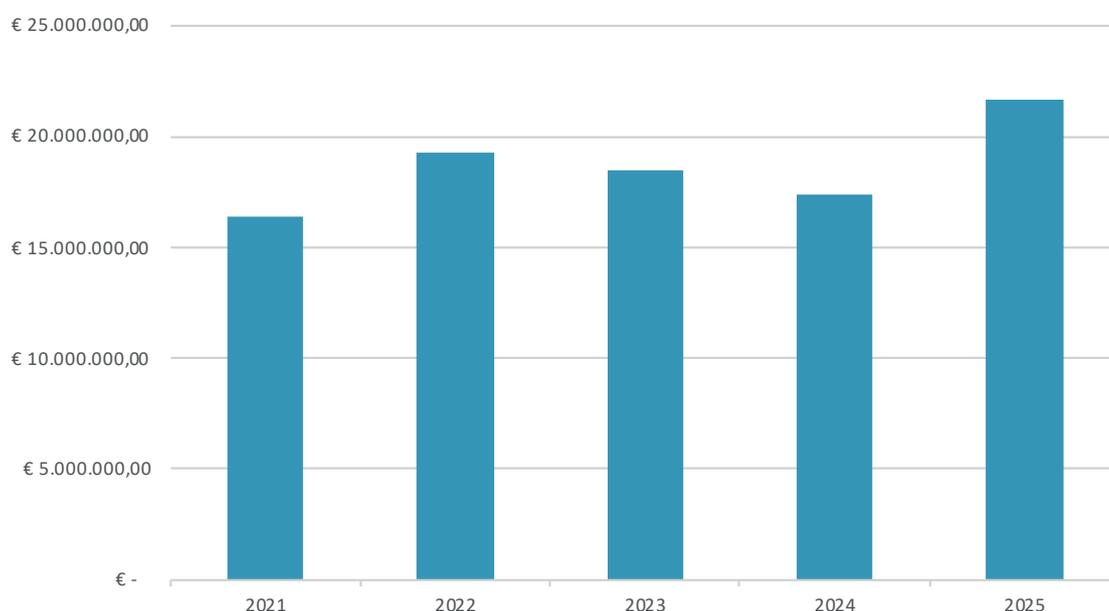


Fig. 6.4.3.1-1 : Estimation de l'augmentation du budget investissements

5.4.3.2 Les budgets extraordinaires

Les budgets extraordinaires doivent permettre de prendre en charge les coûts induits par les achats de terrain et de bâtiments nécessaires au fonctionnement du CGDIS, tels que les CIS, le Centre national d'incendie et de secours (CNIS), les bases SAMU, le CSL, etc. Le CGDIS occupe actuellement 102 bâtiments ou terrains répartis à travers le pays.

La difficulté essentielle réside dans le fait qu'il est lié à l'état d'avancement des conventions de mise à disposition et de transfert des biens meubles ainsi que celui des conventions de transfert de propriété des futurs CIS de catégorie III, IV et du CNIS.

Il est ainsi extrêmement difficile d'estimer précisément les coûts à venir lors des prochaines années. Néanmoins, et pour permettre au CGDIS de répondre à ses obligations en matière de prévisions budgétaires pluriannuels, le CGDIS a fait appel au cabinet Ernst & Young afin de l'assister à l'analyse de la stratégie d'investissement immobilière et à la revue du plan d'investissement pluriannuel¹³.

¹³ Le document est disponible sur demande auprès de la Direction administrative et financière du CGDIS

Les conclusions de cette analyse, présentée fin 2019, démontrent **un besoin en financement total entre 286 et 295 millions d'euros** pour les 16 investissements prévus dans le plan pluriannuel 2021-2025 et qui concernent :

- **6 bâtiments déjà construits**¹⁴ et à racheter par le CGDIS, mais dont le mode de transfert de propriété du terrain, que ce soit sous forme de pleine propriété, de bail emphytéotique ou de droit de superficie, reste à fixer ;
- **3 nouveaux bâtiments en cours de construction** ou dont l'avant-projet détaillé est arrêté¹⁵, mais dont le mode de transfert de propriété du terrain reste également à déterminer ;
- **7 nouveaux bâtiments en planification** de construction¹⁶, dont deux sont intégrés et financés dans un projet de tierce partie¹⁷, mais dont le mode de transfert de propriété du terrain reste également à définir, hormis pour les deux projets financés par les parties tierces pour lesquelles des mises à disposition sont à prévoir.

Le financement de ce besoin est prévu par l'intermédiaire de la capacité d'**autofinancement** du CGDIS, dont la valeur des réserves est de **133 millions d'euros**, associée à un **emprunt estimé entre 188¹⁸ à 197 millions d'euros¹⁹**, dont **les intérêts à payer annuellement** représentent la somme d'**1 million d'euros** (valeur intégrée dans la prévision pluriannuelle du budget ordinaire du CGDIS).

5.4.4 L'augmentation globale du budget ordinaire du CGDIS

Finalement, l'augmentation globale du budget ordinaire du CGDIS pour les cinq prochaines années peut être estimée et synthétisée par le graphique ci-dessous. Elle représente une **croissance moyenne annuelle de 8%**.

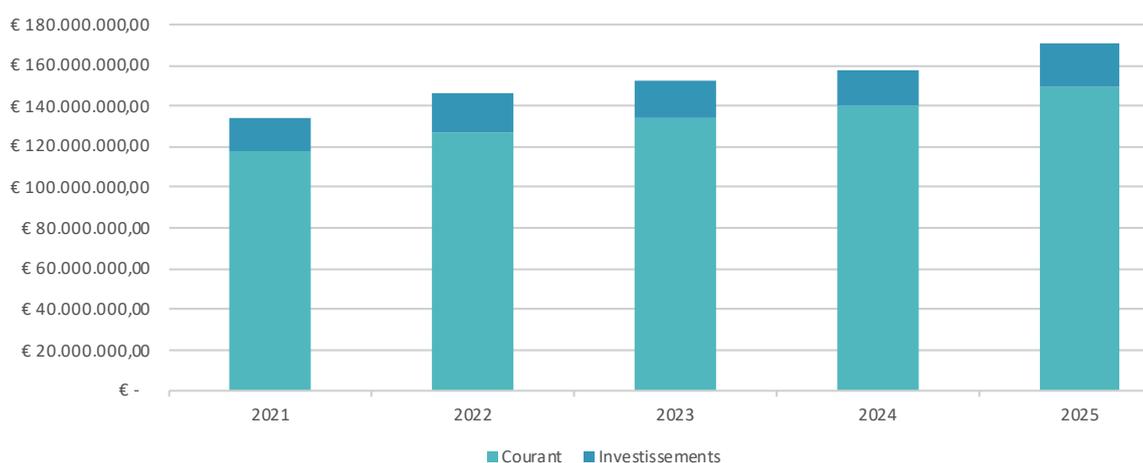


Fig.6.4. 4-1 : Estimation de l'augmentation du budget du CGDIS

¹⁴ CIS Echternach, CIS Mamer, CIS Sanem-Differdange, CIS Wiltz, CIS Grevenmacher-Mertert et CIS Mersch

¹⁵ CIS Redange, CIS Remich et le CNIS

¹⁶ Le CSL, CIS Clervaux, CIS Dudelange, CIS Esch-sur-Alzette/Schifflange, CIS Aéroport, CIS Nordstad et CIS Pétange/Käerjeng

¹⁷ CIS Esch-sur-Alzette/Schifflange et CIS Aéroport

¹⁸ Selon un scénario qui ne tient pas compte de l'évolution de l'indice des prix de la construction (Statec)

¹⁹ Selon un scénario qui tient compte de l'évolution de l'indice des prix de la construction (Statec) qui générerait une augmentation de 3% de la valeur des bâtiments



5.4.5 Les conséquences pour les contributions de l'Etat et des communes

5.4.5.1 L'évolution globale

L'évolution du budget du CGDIS va engendrer par voie de conséquence une progression des contributions de l'Etat²⁰ et des communes qui constituent les principaux contributeurs du CGDIS. Celle-ci a été estimée sur base de l'évolution de la TVA, communiquée par l'Inspection générale des finances pour les années 2021 à 2024, et en se basant sur le taux de 2024 pour élaborer les contributions 2025.

Les contributions présentent une croissance moyenne annuelle de 10%. Celle-ci est synthétisée et présentée dans le graphique ci-après. Néanmoins, son évolution d'une année à l'autre n'est pas constante et se répartit de la manière suivante :

- +13% entre 2020 et 2021 ;
- +19% entre 2021 et 2022 ;
- +6% entre 2022 et 2023 ;
- +6% entre 2023 et 2024 ;
- +6% entre 2024 et 2025.

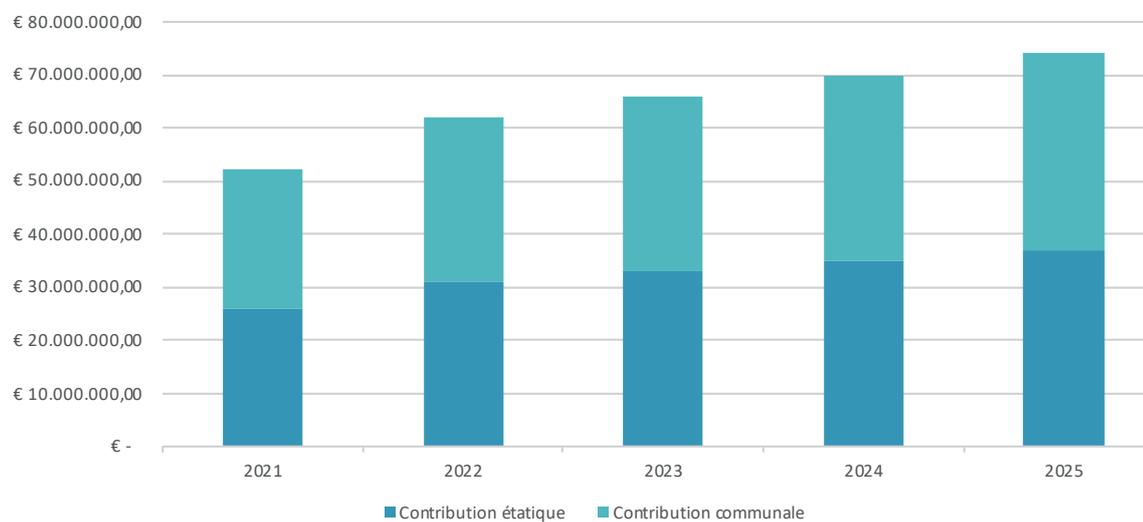


Fig. 6.4.5.1.-1 : Estimation de l'augmentation des contributions de l'Etat et des communes (hors charges spécifiques prises en compte à 100% par le budget de l'Etat pour le financement des SAMU et du CIS Aéroport)

²⁰ Hors charges spécifiques prises en compte à 100% par le budget de l'Etat pour le financement du SAMU et du CIS Aéroport

5.4.5.2 L'évolution pour les communes

Le montant de la contribution par commune est difficilement estimable. En effet, l'évolution des données composant le calcul de la part de chaque commune, notamment de celle relative à la variation de la population, reste incertaine. Toutefois, et sur base des trois dernières années (2018 à 2020) pour lesquelles il a été constaté que le taux de contribution des 102 communes est constant, il est possible de poser l'hypothèse du maintien de cette stabilité pour les cinq prochaines années et que lesdites contributions varient selon les taux sus- indiqués.

5.4.6 Conclusion

Les conséquences budgétaires seront particulièrement marquantes pour le budget de l'Etat et des communes qui devront soutenir une augmentation moyenne annuelle non négligeable de +10% sur les cinq prochaines années.

Ces efforts sont néanmoins nécessaires au bénéfice du CGDIS. En effet, il doit pouvoir être capable de relever les défis et scénarios d'évolution identifiés ci-avant, dont notamment ceux relatifs aux risques émergents comme l'a démontré la gestion de la pandémie liée à la COVID-19.

En effet, les premiers éléments des travaux d'analyse du retour d'expérience relatif à la gestion des deux premières phases de la pandémie montrent que le CGDIS a su faire face aux missions d'appui à la logistique et d'information du public, missions qui relèvent de la sécurité civile²¹. Toutefois, ceci est essentiellement dû au fait que l'impact attendu en matière d'absentéisme n'a pas eu lieu. Le CGDIS a ainsi pu bénéficier d'un double facteur favorisant :

- la réduction de l'activité socio-économique entraînant, de facto, une réduction notable des opérations de secours (-9% pour les mois de mars et d'avril 2020 par rapport à ceux de 2019 et de -12% pour le mois de mai 2020 par rapport à celui de 2019) ;
- une augmentation de la disponibilité des pompiers et du personnel par la réduction de certaines activités, telles que la formation.

Ces efforts sont également le fruit de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'incendie et de secours, traduisant les buts fixés dans la loi précitée du 27 mars 2018 et ainsi la volonté politique de doter le Grand-Duché de Luxembourg d'une organisation efficiente en la matière.

²¹ Article 4 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile



6. Le contrat opérationnel

La définition du contrat opérationnel clôture le PNOS. Il convertit les objectifs stratégiques d'incendie et de secours en effets opérationnels à réaliser par le CGDIS, dont celui de garantir une couverture opérationnelle homogène à travers le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et particulièrement au niveau communal :

« **Afin d'atteindre** les objectifs stratégiques nationaux d'incendie et de secours, **le CGDIS doit être capable d'assurer en toutes circonstances et selon les dispositions législatives, réglementaires, de planification et de gestion de crises actuellement en vigueur :**

- **un délai d'arrivée des secours en 15 minutes pour 90 à 95%** des opérations de secours à personne, de lutte contre les incendies ou de désincarcération de victimes d'accident de la route ;
- tout en mobilisant simultanément :
 - les moyens nécessaires au **classement de l'aéroport de Luxembourg en catégorie 9** de la classification RFFS²²;
 - des moyens de secours **dans le cadre du déclenchement du plan NOVI, conjointement à celui d'un PIU ou d'un PUE.**

Le tout **commandé, coordonné et appuyé** par une chaîne de commandement, médicale et de support unique, proportionnée et associant tous les acteurs de la prévention, de la planification et de la gestion de crise.

Enfin, le CGDIS **doit également être en mesure de projeter à l'étranger**, sur de courts préavis des autorités coordonnatrices des secours internationaux (ERCC²³, IHP²⁴, ONU²⁵, etc.) et après accord du gouvernement, **les moyens inscrits à la réserve européenne de protection civile.** »

²² Rescue and Fire Fighting Services

²³ Emergency response coordination center

²⁴ International humanitarian partnership

²⁵ Organisation des nations unies

7. Perspectives

Le collège d'experts, chargé en 2020 de tirer un premier bilan sur la réforme des services de secours au Luxembourg, a souligné dans son rapport l'importance de l'élaboration du PNOS. Il qualifie le PNOS comme étant un document clé «qui constitue la base de toute l'organisation territoriale et opérationnelle des secours et donc du CGDIS»²⁶.

Ce premier PNOS fixe l'ambition du CGDIS et engage celui-ci dans une démarche d'amélioration continue visant à atteindre les objectifs fixés dans le contrat opérationnel.

A cet effet, il devra :

- dimensionner les besoins humains, matériels et organisationnels ;
- élaborer les plans pluriannuels de mise en œuvre ;
- les soumettre à la validation du conseil d'administration afin, notamment, d'obtenir les budgets nécessaires ;
- assurer leur mise en œuvre et leur évaluation permanente.

Pour parvenir à finaliser le PNOS, dont la mise en application sera de cinq années, les expériences et compétences des communes sont primordiales. Leur partage et la mise en commun des connaissances permettront de procéder aux adaptations nécessaires afin d'aboutir à une constante amélioration de la couverture territoriale et opérationnelle du Grand-Duché. Il s'agit là de l'objectif commun à atteindre par l'Etat, les communes et le CGDIS au bénéfice de nos citoyennes et citoyens.

²⁶ Rapport du collège d'experts consultants, page 8 – octobre 2010





Ministère de l'Intérieur

19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg

Tél. : (+352) 247-84600

Fax : (+352) 221125

info@mi.public.lu

www.mint.gouvernement.lu

 /mintluxembourg

 /MINTluxembourg